

1988

M

1

Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires

Université des sciences sociales de Grenoble

Année 1987-1988

MEMOIRE DE DESS

"Direction de projets culturels"

Les enjeux économiques de la commercialisation
des notices catalographiques en France.



1988

M

1

Patricia BLIN

Directeur de mémoire : Brigitte GUYOT

Responsable de la coordination à l'ENSB : Cécil GUITART

Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires

Université des sciences sociales de Grenoble

Année 1987-1988

MEMOIRE DE DESS
"Direction de projets culturels"

Les enjeux économiques de la commercialisation
des notices catalographiques en France.



1988

M

1

Patricia BLIN

Directeur de mémoire : Brigitte GUYOT

Responsable de la coordination à l'ENSB : Cécil GUITART

A mon père

A Marie

A Jean-Baptiste et Anaïs

A mes amis

Je tiens à remercier tout particulièrement Brigitte Guyot et Cécil Guitart pour leur aide et leur soutien, ainsi que toute l'équipe de la SBD qui m'a encouragée pendant ces trois derniers mois.

Toutes les personnes que j'ai dû rencontrer pour ce mémoire m'ont accueillie avec gentillesse et patience et fourni de nombreux renseignements. Merci à eux également.

Personnes rencontrées

Mme Archier. DBMIST (pour le Pancatalogue)

Mme Bernard. Maison du livre, de l'image et du son à Villeurbanne

Mr Dupuy. Administrateur général adjoint de la BN

Mr Huchet. DLL (pour Libra)

Mme Jouguelet. BM de la Part Dieu à Lyon

Mr Kergomard. Informaticien à l'Acord

Mme Lupovici. DBMIST (pour OCLC)

Mr Lupovici. Directeur de la BUT de Compiègne

Melle Mollet. Acord

Mr Salomon. BN

Melle Santiago. SBD du Cercle de la Librairie

PLAN

Introduction

I - Les réservoirs bibliographiques

1 - Libra

- a) Historique et chiffres
- b) Technique
- c) Les coûts pour le logiciel de gestion
- d) Les tarifs envisageables
- e) Aspect juridique
- f) Développements prévus : la Version 2

2 - BN Opale

- a) Historique
- b) Technique
- c) Commercialisation des notices
- d) Aspect juridique
- e) Politique de vente
- f) Développements prévus

3 - OCLC

- a) Historique
- b) Technique
- c) Services offerts
- d) Choix d'OCLC par la DBMIST
- e) Système de tarification
- f) Calcul des coûts et bénéfices de l'utilisation d'OCLC dans

les bibliothèques publiques de petite et moyenne dimension aux Etats-Unis

- g) Aspect juridique
- h) Développements prévus

4 - Electre

- a) Historique
- b) Description du système Electre
- c) Commercialisation des notices
- d) Coûts initiaux
- e) Tarifs
- f) Aspect juridique
- g) Développements prévus

II - Les utilisateurs, les professionnels et les intermédiaires

1 - Les utilisateurs

- a) De Libra
- b) De BN Opale
- c) De l'OCLC
- d) D'Electre

2 - Les associations de bibliothécaires

3 - Les agences de coopération régionale

- a) Acord

III - Perspectives

1 - Rapport entre les acteurs

- a) Relations entre la BN et le Cercle de la Librairie
- b) Relations entre les bibliothèques et les fabricants de logiciels pour bibliothèques
- c) Relations entre les réservoirs et leurs utilisateurs afin d'éviter les problèmes de piratage

2 - Concertation avec d'autres partenaires

- a) Les politiciens
- b) Les éditeurs
- c) La formation

3 - Les projets

- a) Ouverture des frontières
- b) Le Pancatalogue
- c) Le schéma directeur de l'information bibliographique

IV - Conclusion

Annexe 1

Liste des sigles utilisés

Bibliographie

L'étude du marché des notices est à l'ordre du jour actuellement. On parle beaucoup des réservoirs ou des bibliothèques clientes, mais qu'en est-il réellement?

L'évolution du catalogage en France est passée par plusieurs phases.

A l'origine, chaque bibliothèque créait ses propres fiches locales. Le travail était donc fait à des milliers d'exemplaires et en réseau totalement fermé. En 1971, la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique publia le plan d'automatisation des bibliothèques. Il prévoyait le développement d'un réseau de catalogage, fondé sur l'informatisation de la Bibliographie de la France en 1975 et sur le système CANAC. Ce Catalogue National Centralisé permettait aux bibliothèques de récupérer gratuitement les fiches catalographiques qui les intéressaient. Il fonctionna quelques années mais fut abandonné en raison de multiples défauts. En effet, les délais entre la commercialisation du livre et l'apparition de la notice dans la Bibliographie de la France étaient beaucoup trop longs. Les notices étaient difficiles à repérer à cause du manque de généralisation de l'ISBN. Une mauvaise lisibilité et une qualité inférieure de papier pour les fiches, ainsi que des insuffisances bibliothéconomiques et des erreurs de saisie ont empêché le service de survivre. Enfin, dans les années 80, l'informatisation dans les bibliothèques se généralisa. Les nouvelles technologies ont permis aux professionnels de prendre conscience de la nécessité de coopérer.

Des échanges locaux sont apparus entre bibliothèques voisines, sans contrat officiel. De plus, avec le développement des différents logiciels, des clubs d'utilisateurs se sont créés (Dobis-Libis, Geac, Opsys...) et des bandes d'informations bibliographiques ont circulé entre les divers intéressés.

Dans un dernier temps, des institutions ou des entreprises se sont préoccupées du marché naissant des notices catalographiques. Ayant déjà une base ou désirant en créer une, elles ont atteint une dimension nationale et offrent dorénavant leurs notices aux bibliothèques françaises. C'est le cas de Libra, développé par le Ministère de la Culture, de BN Opale, dépendant de la Bibliothèque Nationale, d'OCLC, coopérative américaine à but non lucratif et enfin du Cercle de la Librairie, syndicat des métiers du livre et entreprise privée. Il existe de nombreux autres systèmes que nous ne pourrions voir en détail malheureusement.

La demande de notices est de plus en plus forte étant donné l'ampleur de l'évolution des bibliothèques. Ces quatre réservoirs répondent-ils à la demande? Qu'offrent-ils exactement? A quels problèmes se trouvent-ils confrontés?

De plus, la commercialisation de l'information bibliographique dans les bibliothèques va entraîner une restructuration et des changements au sein de ce milieu. Etant avant tout un service public, la plupart des bibliothèques refusent de parler "argent". Or, si elles doivent acheter des notices, tout en faisant des économies sur les heures de catalogage, quels prix seront-elles prêtes à payer? En cas de gain par rapport à l'ancien système, où sera-t-il répercuté? Achètera-t-on davantage de livres et donc de notices? Se tournera-t-on plutôt vers le service au public et l'animation? Les utilisateurs des différents réservoirs et les professionnels tenteront de fournir quelques indications d'après leurs expériences.

De nos jours, avec le développement de toutes les nouvelles technologies, avec la mondialisation des communications, il est nécessaire d'être rapide pour produire une information ou l'acquérir. La valeur de cette information dépend alors de l'usage qu'en fait le client mais aussi de l'amélioration qu'elle peut offrir dans le fonctionnement d'un système. L'investissement de départ peut paraître plus lourd mais entraîner finalement des économies de coûts. Nous verrons si c'est le cas pour les notices.

Ce secteur occupe en effet une place à part dans le marché de l'information. Contrairement à une oeuvre d'art, qui acquiert de la valeur par

son unicité, la notice est un produit soumis à des normes, des formats et devant par là-même être toujours la même pour un ouvrage quel que soit le producteur.

Un important problème juridique se pose alors. Cette information, indéfiniment reproductible, peut être revendue à un tarif inférieur à celui des producteurs. Une protection particulière est donc nécessaire. Elle n'existe pas vraiment encore. Tout est assez flou actuellement en raison de la nouveauté de ce marché. Les politiciens tentent d'établir des projets ; les acteurs eux-mêmes pensent à se concerter afin de s'enrichir mutuellement. D'autres partenaires sont à contacter.

En fait, les perspectives de ce marché ne sont pas encore bien définies. Doit-il exister une base unique nationale? Peut-on participer à un réseau international? N'est-il pas nécessaire de bien répartir les responsabilités de chacun afin de mieux percevoir les enjeux de ce nouveau marché?

Nous essaierons de traiter ces différentes questions tout en soulignant bien à quel point il est difficile d'être catégorique dans ce domaine. Tout évolue très vite et, en même temps, tout est encore trop récent pour nous permettre d'obtenir des informations définitives d'après les expériences.

I - Les réservoirs bibliographiques

Avec la généralisation de l'informatique dans les bibliothèques, dans les années 80, une nouvelle génération de réservoirs bibliographiques est apparue. Ils sont bien-sûr très nombreux mais il a paru préférable de sélectionner les quatre principaux afin de pouvoir les étudier en détail, c'est à dire Libra, BN Opale, OCLC et Electre.

Il en existe bien d'autres dont UTLAS au Canada ou Sibil en France. Ce dernier est organisé en réseau assez fermé et ne commercialise pas ses notices aux non-adhérents.

Les quatre systèmes choisis coexistent actuellement parce que leurs objectifs sont différents ainsi que les besoins des utilisateurs. Il est difficile de comparer un système de catalogage partagé et de prêt-inter de lecture publique (Libra), un système bibliographique avec des informations commerciales permettant les commandes en ligne (Electre) ou encore un système témoin de la mémoire nationale (BN Opale).

Cependant, tous souhaitent maintenant commercialiser leurs notices. Plutôt qu'une comparaison, il est préférable de présenter un bilan de chaque réservoir, en décrivant l'historique, la technique, les coûts et les tarifs, le fonctionnement juridique et la politique de diffusion.

1 - Libra

a) Historique et chiffres

Ce "Logiciel Intégré pour Bibliothèques en Réseau Automatisé" a été conçu en 1982 par la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture (DLL). L'entreprise CISI en était le diffuseur national auprès des bibliothèques municipales jusqu'au 6 mai 1986, date à laquelle Sinorg a décidé de reprendre ce logiciel. Le nom "Libra" désigne en effet à la fois un logiciel intégré de gestion mais aussi un système de catalogage partagé. Nous n'étudierons que ce second aspect.

Lancé en 1983 et stoppé peu après pour des raisons techniques, le développement de la base bibliographique a repris cependant lors du deuxième trimestre 1984. Libra devait utiliser un serveur central national au Centre de calcul de Saint Cyr et des serveurs régionaux. En fait, le seul fonctionnant était situé à l'Isle d'Abeau, sur le matériel du Sunist et sous le contrôle de l'agence de coopération régionale Acord. Il desservait la région Rhône Alpes. Vers mi-87, le Sunist a changé son matériel pour passer sur IBM. Les relations entre serveur régional et national se sont interrompues.

Ce sont les bibliothèques centrales de prêt qui enrichissent la base par leur travail de catalogage. En 1987, le rythme de progression du nombre des notices était d'environ 1000 par semaine. Dans Lettres de la DLL (juillet - août 1987), il est indiqué que le réseau comprend 67 bibliothèques soit 53 bibliothèques centrales de prêt, 7 bibliothèques municipales, 4 bibliothèques d'art et 3 établissements divers. La base nationale contient 340 000 notices.

Les bibliothèques n'ont à créer une notice que dans un cas sur dix, à peu près ; dans les neuf autres cas, les références sont déjà dans la base.

Sur les 340 000 notices, 120 000 proviennent de la Bibliothèque Nationale, 60 000 de la Bibliothèque Publique d'Information. 130 000 à 140 000 notices ont au moins une localisation.

Pour la production imprimée, les bibliothèques publiques ne consomment qu'un tiers ou un quart des notices sur la durée. Il n'y a qu'une notice sur trois ou quatre dont elles ont besoin avant la production de la notice de la Bibliothèque Nationale. Tout le reste est rétrospectif.

b) Technique

Les fonctions disponibles en catalogage sont la saisie, partiellement guidée et comportant deux dédoublonnages successifs (sur ISBN et identifiant auteur/titre/date), la possibilité de modification des notices par la bibliothèque créatrice, le défilement et la recherche par clé auteur-titre, matière, ISBN ou combinaison de ces clés avec des opérateurs booléens.

Les données sont en format Unimarc et donc compatibles avec toutes les données émises dans un format Marc quelconque. Les normes de catalogage ISBD sont respectées. Des liens entre notices permettent d'établir des rapports entre documents pour le catalogage à niveau par exemple. (1)

c) Les coûts pour le logiciel de gestion

Fin 1987, sachant que le système Libra au centre de calcul de Saint Cyr est utilisé en grande partie pour faire de l'inventaire et de la gestion de prêt en ligne, on dispose de deux évaluations :

(1) - Etat de l'art et impact des nouvelles technologies de l'information appliquées aux bibliothèques et à leurs différentes fonctions : la France. Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires et Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques. 1987.

PRIX DE REVIENT ANNUEL DE LIBRA

Ces coûts n'intègrent pas les charges
de la réalisation du logiciel LIBRA

Coût du Centre de Calcul

Coût machine 11 100 000 F.
930 000 F. par mois (1)

Coût Transpac 960 000 F.
80 000 F. par mois (1)

Personnel 380 000 F.
2 Pupitreurs à 80 %
Salaire moyen = 125 000 F.
1 Ingénieur système à 80 %
Salaire moyen = 180 000 F.

Coût de l'assistance formation

250 000 F.

2 agents à D.L.L. (2)
Salaire moyen = 125 000 F.

PRIX DE REVIENT TOTAL

12 690 000 F. /

PRIX DE REVIENT PAR MOIS

1 057 000 F. /

PRIX DE REVIENT MOYEN PAR BIBLIOTHEQUE

Nombre de bibliothèque = 45

282 000 F./AN /

PRIX DE REVIENT DE LA MISE EN INVENTAIRE

Du 7 juin 1985 au 21 novembre 1985 = 230 000 F.

23 F. /

PRIX DE REVIENT DE L'HEURE DE CONNEXION

Au mois de septembre 1985 = 3 860 heures.

274 F. /

(1) Coût analytique fourni par le Centre de Calcul pour le mois de septembre 1986.

(2) L'année prochaine, 4 agents seront installés au Centre de MASSY.

Cout LIBRA Jar Comptad'ite' Multico

BLIO ser	PROJECT cout total	USAGE REPORT -- nombre connect	07/24/87 temps connecte	1044.5 cout/jour moyen	fst ven temps/jour moyen	cout/heure moyen
P03	12805.75	33	68:39:54	753	4:1	186 ←
P03B	9012.67	46	47:50:51	530	2:48	188
P05	8077.85	25	33:43:12	475	1:58	239
P06	0.00	0	0:00:00			
P08	3352.67	5	13:01:08	197	0:45	257
P09	171.46	3	2:09:29	10	0:7	79
P11	4156.49	11	20:36:47	244	1:12	201
P12	9930.07	17	69:09:05	584	4:3	143
P14	18157.11	19	88:46:51	1068	5:13	204
P16	11284.99	25	50:48:33	663	2:58	222
P18	3400.27	9	14:30:51	200	0:51	234
P18B	7482.23	19	43:24:47	440	2:33	172
P19	12744.25	21	47:38:24	749	2:48	267
P21	5864.90	14	36:12:31	344	2:7	161
P22	8647.80	28	41:04:14	508	2:24	210
P23	3218.08	8	14:45:56	189	0:51	218
P25	7332.31	17	36:24:17	431	2:8	201
P28	11140.81	32	59:14:58	655	3:28	188
P28B	336.46	10	1:26:33	19	0:4	234
P30	1110.03	7	8:21:54	65	0:29	132
P31	5759.35	14	36:09:35	338	2:7	159
P32	4539.44	19	28:10:46	267	1:39	161
P36	5279.63	16	30:03:23	310	1:45	175
P39	3212.07	12	17:02:17	188	1:0	188
P40	11264.67	20	49:02:14	662	2:52	229
P45	0.00	0	0:00:00			
P46	5263.64	16	33:56:39	309	1:59	155
P49	5794.13	17	33:18:45	340	1:57	173
P53	4214.40	16	40:44:50	247	2:23	103
P54	4124.60	14	22:06:59	242	1:18	186
P55	12241.11	43	53:39:59	720	3:9	228
P57	4247.61	17	27:14:17	249	1:36	155
P60	16570.12	20	56:38:09	974	3:19	292 -
P60S	10714.16	22	38:29:06	630	2:15	278
P61	122.41	2	0:28:05	7	0:1	265
P67	6981.97	36	34:29:42	410	2:1	202
P67B	1973.12	10	9:47:26	116	0:34	201
P68	13210.90	29	56:19:42	777	3:18	234
P68B	932.39	9	3:32:22	54	0:12	264
P70	6872.00	18	37:52:38	404	2:13	181
P71	0.00	0	0:00:00			
P78	13958.19	19	72:01:11	821	4:13	193
P81	4620.51	23	29:42:52	271	1:44	155
P82	4104.45	16	34:20:57	241	2:0	119
P84	10085.56	27	58:21:54	593	3:25	172
P84B	1490.45	4	6:33:32	87	0:22	227
P86	4727.78	21	21:58:34	278	1:17	215
P87	14839.42	21	78:22:33	872	4:36	189
P88	6185.30	19	31:57:23	363	1:52	193
P89	5422.67	14	25:57:19	318	1:31	208
P90	3496.52	17	21:33:30	205	1:15	162
P91	14035.38	41	64:29:02	825	3:47	217
P91B	0.00	0	0:00:00			
P974	10931.81	29	59:05:54	643	3:28	185
P974B	5139.46	20	41:39:50	302	2:27	123
P1200	7289.20	26	69:24:17	428	4:4	105
P1200B	9253.89	41	79:41:15	544	4:40	116
P500	11673.61	36	62:56:04	686	3:42	185
P500B	8530.77	24	76:01:52	501	4:28	112
P000	7066.02	45	38:59:03	415	2:17	181

57000B	8677.10	23	47:34:52	510	2:47	182	
59650	6720.92	26	61:55:51	395	3:38	108	
59650B	677.72	3	5:55:58	39	0:20	114	
78190	0.00	0	0:00:00				
99100	0.00	0	0:00:00				
99100B	2426.07	29	39:53:47	142	2:20	60	
92320	0.00	0	0:00:00				
94600	0.00	0	0:00:00				
AuxArts	1269.81	7	6:38:41	74	0:23	191	
Billo	185.14	5	1:23:17	10	0:4	134	
ctin	42.28	1	0:28:47	2	0:1	91	
zabon	1045.74	6	12:26:22	61	0:43	84	
afa	2265.22	8	7:23:36	133	0:25	306	←
1	132.83	2	1:44:39	7	0:6	76	
2	0.00	0	0:00:00				
Richard	428.70	1	1:52:55	25	0:6	230	
SB1	0.00	0	0:00:00				
el	0.00	0	0:00:00				
het	644.21	20	4:44:38	37	0:16	136	
ORA	112.81	2	1:00:46	6	0:3	112	
lantes	0.00	0	0:00:00				
oitiers	0.00	0	0:00:00				
MENTAIRE	72.51	2	0:28:59	4	0:1	156	
1	0.00	0	0:00:00				
ques	6223.75	22	29:46:58	366	1:45	209	
ape	0.00	0	0:00:00				
ejac	32.20	1	1:09:41	1	0:3	27	
vrecole	144.46	3	0:43:33	8	0:2	202	
M1	0.00	0	0:00:00				
M2	0.00	0	0:00:00				
cah	498.12	7	2:54:14	29	0:10	171	
ou	8569.80	21	50:51:07	504	2:59	168	
zou	0.00	0	0:00:00				
z	0.00	0	0:00:00				
gneurin	1690.81	13	17:01:18	99	1:0	99	
ry	0.00	0	0:00:00				
AL (96 users)	4.4625484e5	1344	3.64744926e5	2476:04:49	0.00	0.00	81510.51

→ cout moyen de l'heure 180 F

* La comptabilité Multics donne pour 96 utilisateurs :
- en juin - juillet 1987

coût mensuel total : 446 254,9 F.
temps de connexion total : 2476 h : 04' : 49"
coût moyen de l'heure : 180,2 F.

- en septembre - octobre 1987

coût mensuel total : 233 943,00 F.
temps de connexion total : 1450 h : 51' : 57"
coût moyen de l'heure : 161,3 F.

* Le rapport Bellaiche - Busin - Versini donne pour 45 utilisateurs en 1985 :

prix de revient par mois : 1057 000 F.
temps total de connexion : 3860 h
prix de revient de l'heure de connexion : 273,2 F.

Tels sont les coûts du logiciel de gestion Libra pour les bibliothèques. Ils peuvent osciller entre une fourchette basse à 170 F/h et une fourchette haute à 275 F/h.

d) Les tarifs envisageables

Le chiffre moyen de connexion des BCP au 29 juillet 1987 était de quatre heures par jour sur 220 jours ouvrables par an. Cela représente pour une bibliothèque, coûts de télécommunication inclus : 880 h.

consacré marginalement à la production de notices, massivement à l'achat de notices à des tarifs que le poids du réseau permettrait de négocier dans de bonnes conditions avec les producteurs.

Cependant, fin 1987, il existait encore une interdépendance réseau - logiciel faisant relever l'adhésion au réseau davantage du coût du logiciel de gestion et du matériel que du tarif du réseau.

e) Aspect juridique

Le catalogueur n'a pas de droit de propriété intellectuelle sur sa notice. D'après les normes, toutes les notices doivent être identiques. Ce ne sont pas des oeuvres originales.

Si on crée une notice, on touche une compensation financière mais la bibliothèque abandonne ses droits au profit de la collectivité. Elle ne pourra plus revendiquer sa notice.

Libra ne peut pas diffuser de partout les notices reçues. Par exemple, pour une notice de la BN, il faudra qu'une convention existe entre un serveur régional et la BN pour que le serveur national puisse donner la notice au régional.

f) Développements prévus : la Version 2

Le 20 décembre 1986, les tests se poursuivaient à la DLL et au Centre de Coopération. Cette Version 2 devrait permettre le catalogage de tous les types de documents : publications en série, disques, cassettes, etc...

Elle aura de nouvelles fonctions offrant un catalogage, une recherche et une gestion de la base radicalement plus sûrs et plus concrets.

Cependant ces développements ont été interrompus pour des raisons techniques. Au début de l'année 1988, il a même été décidé de "mettre un frein à la création de nouvelles fonctions sur Libra". Le système devrait petit à

petit fonctionner de nouveau mais un autre problème se profile à l'horizon. L'entreprise Multics qui a fourni tout le matériel est en train de disparaître. Il va donc falloir tout restructurer et cela coûte cher. A titre d'exemple, le CCN, lors du changement de matériel du Sunist, a dû se reconvertir sur IBM. La réécriture a coûté le même prix que son prix de départ.

Il est donc difficile actuellement de parler d'une véritable politique de commercialisation des notices. La DLL est dans l'expectative et attend avec impatience les orientations que devrait tracer en fin d'année le schéma directeur de l'information bibliographique, dont nous parlerons dans la troisième partie.

2 - BN Opale

Le système de la Bibliothèque Nationale semble, lui, en plein élan actuellement. Il est donc plus facile de recueillir des informations et un descriptif.

a) Historique

Le schéma directeur informatique de la BN, achevé en juin 1982, préconisait la constitution d'une base bibliographique ouverte aux professionnels du livre et des bibliothèques en France et à l'étranger. (1)

(1) - Le projet de la base bibliographique de la Bibliothèque Nationale. Historique. Etat du projet. Perspectives. in Bulletin d'informations de l'ABF. 1984. n° 124.

Par le passé, un projet d'informatisation de la Bibliographie de la France - Livres et d'édition de fascicules bimensuels et de fiches Canac avait été mené à bien.

Entre 1981 et 1985, la BN engagea des négociations pour acquérir l'autonomie en matière informatique et constituer une base bibliographique en ligne. L'ordinateur de traitement à l'Isle d'Abeau dépendait alors de la DBMIST.

Après le schéma directeur informatique établi entre octobre 1981 et juin 1982, on rédigea un cahier des charges des besoins fonctionnels et techniques du système bibliographique et on lança un appel d'offre. Entre octobre 1982 et octobre 1983, un marché fut conclu entre la BN et la société SEMA-GEAC, contrat approuvé par la commission spécialisée des marchés informatiques en février 1984 et notifié le 2 mai 1984.

Le calendrier prévoyait la livraison du système et le chargement des fichiers existants pour avril 1985. Pour l'automne était annoncée l'automatisation de la chaîne complète des monographies entrant par Dépôt Légal et paraissant dans la Bibliographie de la France. La BN dut former cent trente à cent cinquante personnes au catalogage en format et au nouveau système. Une fois en interne, la base devait permettre la diffusion en ligne par Transpac, l'interrogation de la base, l'extraction de notices ou la commande de produits en différé.

Lorsque le système a démarré en octobre 1985, la base bibliographique comportait environ 350 000 notices catalographiques et plus de 220 000 notices d'autorité. Il est prévu qu'elle atteigne un million de notices remontant à 1970 et 500 000 notices d'autorité.

A l'heure actuelle, la base contient 600 000 notices bibliographiques correspondant aux livres français entrés depuis 1975, aux publications en série françaises depuis 1975, aux livres étrangers et aux publications officielles depuis 1983. L'accroissement annuel est de 70 000 notices. La base renferme également 380 000 notices d'autorité.

b) Technique

* Aide au catalogage

Le catalogueur dispose des facilités réservées au traitement de texte comme le déplacement du curseur, l'effacement, l'insertion de zones ou d'informations textuelles, le défilement de l'affichage avant - arrière. La saisie s'effectue sur page d'écran en mode local. Même si une notice dépasse les seize lignes affectées à l'écran, elle peut être créée par défilement de l'affichage.

Tant que le catalogueur n'a pas appuyé sur la touche "Envoi", il peut corriger sa notice. L'information complète n'est transmise à l'ordinateur pour traitement et contrôle seulement après la validation.

Le système aide le catalogueur en fournissant des informations par défaut, un affichage automatique des zones obligatoires, un contrôle de la notice par rapport au format et des vérifications de contenu et de cohérence. Une personne "autorisée" valide alors la notice qui est reversée dans le fichier central.

Ce système doit reposer sur la gestion d'une base de données unique, centralisée, mise à jour en ligne, partagée par tous les services, mettant l'information bibliographique à disposition immédiate de tout utilisateur.

* Organisation du travail

La BN réalise un catalogage progressif en établissant d'abord une notice sommaire dans les quinze jours après l'entrée du document au Dépôt Légal, puis en enrichissant ultérieurement cette notice par le service de catalogage proprement dit qui établit la notice définitive pour la Bibliographie de la France dans un délai de huit semaines pour 80 % des ouvrages.

c) Commercialisation des notices

Le Conseil d'Administration du 26 juin 1986 a

approuvé le principe d'une commercialisation de l'information bibliographique en ligne. Contrairement au système Canac, il a été décidé que les notices seraient payantes. "Faire payer un service est une garantie de qualité. La pression de la clientèle oblige à se remettre en question", d'après Serge Salomon. (1)

* Services offerts aux bibliothèques

La BN fournit des notices bibliographiques sur bande magnétique. Deux contrats sont possibles :

- par extraction

La bibliothèque intéressée envoie à la BN des requêtes, c'est à dire les caractéristiques des ouvrages pour lesquels elle désire une notice. Si ces références sont des clés numériques comme l'ISBN, le numéro de la notice BGF, ... la bibliothèque paiera 1,50 F.

Si elle procède par clé auteur - titre - éditeur - date, elle paiera 2,50 F.

- par abonnement aux notices courantes du Dépôt Légal ou de la Bibliographie de la France.

Dans ce cas, le client paie 2,50 F. la notice ou 3,70 F. s'il désire les deux notices successivement.

Les bandes sont envoyées tous les quinze jours. Les notices sont en format Unimarc ou Interarc et suivent les normes ISO 1001 et ISO 2709.

(1) - Le prix de l'information bibliographique à la Bibliothèque Nationale. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1986. T. 31. n° 5.

Les informations locales propres à la bibliothèque, telles la cote, le code de classement... pourront être ajoutées par la BN aux notices extraites de la base.

Pour l'abonnement au Dépôt Légal et/ou à la BGF, le service sera facturé sur la base du nombre de titres de documents édités en France qu'aura effectivement acquis la bibliothèque. La production totale annuelle est de 30 000 notices pour le Dépôt Légal.

En 1986, un délai de quatre mois s'écoulait entre le timbrage du Dépôt Légal et la parution de la notice dans la BGF. Avec la base en ligne, il est annoncé que le délai ne doit pas dépasser un mois.

* Prix de revient d'une notice

La BN compte en partie sur la vente des notices aux autres bibliothèques mais elle sait qu'elle ne pourra pas équilibrer par ses recettes les dépenses de la production d'information bibliographique. Elle est un service public et ne cherche pas à rentabiliser.

Dans le rapport Beck, son auteur estime qu'à la BN la norme minimale de production est en 1987 de 43 notices par semaine et par agent, soit en moyenne 8,6 par jour. Sur la base d'un coût annuel moyen d'un agent de catalogage évalué à 120 000 F. par an, la production d'une notice représente un coût direct en seule main d'oeuvre de 160 F., soit plus que la valeur vénale moyenne du document catalogué. (1)

De plus, en comptant les frais d'investissements (matériel, logiciels, études) et d'exploitation (maintenance, fournitures générales), à l'exclusion des coûts de main d'oeuvre et de frais de structure, le coût moyen de production d'une notice s'élève à 63 F. pour BN Opale.

* Fixation des prix

(1) - Sauver les bibliothèques. Le Débat. 1988. n° 48

Le prix de 2,50 F. a été fixé a priori d'après les expériences étrangères. Il semble s'avérer maintenant que ce soit le prix que les bibliothèques sont prêtes à payer. Le cabinet Van Dick a fait une enquête auprès des bibliothécaires et à la question "Combien selon vous doit être vendue une notice?", le prix de 2,50 F. est revenu le plus souvent.

Lors de la mise en place du système, un objectif de recettes avait été fixé à un million de francs par an. Cela équivaut à peu près à 400 000 notices fournies.

Etant donné que la BN paie elle-même le personnel, les locaux et la logistique, Serge Salomon a essayé de déterminer l'investissement du point de vue des "ordinateurs". La salle d'ordinateurs (matériel central + disques) coûte douze millions de francs. Il estime que l'objectif à atteindre est que les trois quarts de l'ordinateur soit utilisé par la BN et un quart pour l'extérieur. Dans ce cas, il y aurait trois millions de francs pour l'extérieur amorti sur quatre ans, soit 750 000 F/an. Si l'on ajoute la maintenance, représentant à peu près 12 % des trois millions, cela fait 360 000 F. L'opération reviendrait donc à 1,1 million de francs. La base pourrait presque couvrir ses frais si tous les objectifs étaient atteints.

d) Aspect juridique

La BN s'estime propriétaire de la base mais non des notices individuellement. Elle donne un droit d'usage à la bibliothèque cliente qui peut modifier la notice pour son usage interne, mais s'engage à ne pas la diffuser à l'extérieur.

e) Politique de vente

La BN a publié des prospectus expliquant son action. Serge Salomon fait assez régulièrement des articles dans des journaux professionnels tels que le Bulletin d'informations de l'ABF ou le Bulletin des Bibliothèques de France.

En fait, le plus souvent, les prises de contact sont officielles. Dans le milieu des bibliothèques, tout le monde connaît la BN et entretient avec son personnel des relations professionnelles ou amicales.

La BN cherche surtout à privilégier une politique de résultats, afin de prouver que le système fonctionne, et de réflexion sur les nouvelles technologies.

f) Développements prévus

Le chargement des notices du catalogue général 1970 - 1979 doit enrichir la base de près de 400 000 notices, à la mi 1989. Il y aurait ainsi plus d'un million de notices disponibles dans BN Opale.

La mise sur CD ROM de la BGF depuis 1975 est également prévue. C'est un projet en coopération avec la British Library. Normalement, à l'automne 1988, un disque compact contenant à peu près 400 000 notices de la BGF, en format Unimarc, doit être produit. Le disque sera accessible à partir d'un micro-ordinateur PC avec disque dur couplé à un lecteur CD. Il permettra la récupération de notices en format. L'abonnement avec la mise à jour trimestrielle coûtera entre 5 000 et 10 000 F/an.

Enfin, la mise de la base sur serveur Videotex était prévue en 1986 - 1987 mais elle reste pour le moment un simple projet.

La BN a en effet d'autres problèmes à résoudre. A partir du 1er janvier 1988, les livres entrés par Dépôt Légal ont été catalogués à raison de 150 notices par jour. Ces notices devaient être mises à disposition dans les dix jours et même, à l'avenir, dans les cinq jours.

Malheureusement, en mai - juin, le service a été confronté à des problèmes techniques ainsi qu'à la grève des bibliothécaires adjoints de la BN. Cela a entraîné un lourd retard que le Dépôt Légal tente de combler actuellement. En effet, le point faible de la BN est bel et bien les délais. Elle ne pourra rivaliser avec le Cercle de la Librairie, par exemple, que si elle tient les délais prévus pour le Dépôt Légal sinon les notices des "nouveautés" ne seront plus intéressantes pour les bibliothèques.

3 - OCLC -

a) Historique

En 1965, un rapport fut rédigé proposant un système de catalogage partagé fondé sur un ordinateur central. Au début, la société Ohio College Library Center, fondée en 1967, lança le réseau automatisé regroupant soixante dix bibliothèques de l'Ohio.

D'abord système en différé, il devint en 1971 un système de production de fiches en conversationnel, permettant aux bibliothèques de taper sur un terminal les notices dont elles souhaitaient recevoir un jeu de fiches complet et, en plus, d'utiliser les notices déjà introduites par d'autres bibliothèques, y compris celles de la Library of Congress. En 1973, le système s'est ouvert aux bibliothèques hors de l'état de l'Ohio.

L'OCLC voulait réduire le travail de catalogage en utilisant les notices préparées par d'autres bibliothèques et en offrant les siennes. Il souhaitait connaître les acquisitions des autres afin d'orienter son choix et de coordonner les achats.

Après avoir été au service de l'Ohio College Association, sous le nom de Ohio College Library Center, l'OCLC Inc. est devenue une corporation, c'est à dire une société à but non lucratif installée à Columbus dans l'Ohio selon la réglementation de cet état.

Devant l'extension du nombre des candidats à l'inscription, le Bureau a décidé de traiter non plus avec des bibliothèques prises individuellement mais avec des groupes établis par région ou par état et avec les grands réseaux (Neline, Palinet, Amigos, Farel...)

A partir de 1982, l'OCLC a cherché à s'implanter en Europe grâce à une ligne spécialisée dont le noeud est à Birmingham.

b) Technique

Dans son ouvrage Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document, paru en 1982, Marc Chauveinc présentait les chiffres d'OCLC. Ils ont bien sûr beaucoup augmenté. Cependant, déjà à l'époque, le réseau possédait 5 gros ordinateurs Sigma 9 de Xerox (actuellement il y en a 12), 40 lecteurs de disques, 16 petits ordinateurs de liaison (maintenant 28), 3277 terminaux installés au 3 février 1980. Il regroupait 400 personnes sur une surface de 14 000 m² et avec un budget de 25 000 000 de dollars par an. (1)

Un extrait du rapport annuel 1986 - 1987, en page suivante, montre à quel point les chiffres ont pu croître.

L'OCLC avait fait fabriquer par la firme Beehive deux terminaux spécialement adaptés aux besoins du système et qui devaient être obligatoirement achetés par les participants. L'OCLC 100 et l'OCLC 105 comprennent un jeu riche en caractères (191 caractères) et des touches fonctions spécialement étudiées pour le logiciel.

Le format interne est Marc II et les règles de catalogage sont les AACR II.

Le 30 juin 1987, le système supportait 7872 terminaux dédiés et à peu près 2000 codes d'accès d'utilisateurs. Pendant 1986 - 1987, les bibliothèques membres ont envoyé 57 messages par seconde, pendant les heures de pointe,

(1) - CHAUVEINC Marc. Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. Paris : Editions d'organisation. 1982. 295 p.

OCLC Program Highlights

	1986/87	1985/86
Participating libraries (includes serials union list and group access participants)	7,900	6,738
Dedicated terminals online	7,872	7,413
M300® Workstations	5,458	3,216
Books and other materials cataloged online	22.9 million	24.6 million
Custom-printed catalog cards ordered	125 million	131 million
Online interlibrary loans transacted	3,205,164	2,709,139
Cataloging records added to database	2.3 million	1.17 million
Titles ordered online from publishers	802,290	834,826
Catalog records generated on computer tape for subscribers	41.6 million	44.0 million
Serials holdings modified to conform to receipt of current periodicals and magazines	1,751,967	2,038,499
Online union serials lists supported	78 lists	72 lists
	5,768 libraries	4,537 libraries
Location listings in database for library materials	268 million	233 million
LS/2000® agreements	99	70
LS/2000 libraries	180	146
LS/2000 local system terminals	1,960	1,606
Average daily transactions	2,529,628	2,467,965
Average transactions per second	57.86	56.04
Dial-access authorizations	1,923	2,008
Long lines leased from AT&T	334	321
Miles of telephone lines	230,000	200,000
Multiplexed circuits	40	40
Satellite links	2	1
Cataloging Micro Enhancer™ packages	1,984	1,760
Interlibrary Loan Micro Enhancer packages	1,145	1,100
MICROCON® projects	125	106
OCLC CJK350™ libraries	11	—
OCLC LINK™ libraries	560	—

Financial Highlights

	1986/87	1985/86
Total service revenues	\$84,294,300	\$78,632,100
Contribution to corporate equity	\$ 1,136,600	\$ 8,201,500
Total corporate equity (net worth)	\$46,895,100	\$45,758,500

avec des records allant jusqu'à 63 messages. Elles ont catalogué 24,5 millions de documents en ligne et ont fait transiter 3,2 millions de demandes de prêt-inter.

La base accepte des notices de huit catégories : livres, publications en série, audiovisuel, cartes, archives, disques, partitions musicales ou logiciels. L'accroissement annuel dépasse les deux millions de références.

Au 30 juin 1987, la base contenait 15 801 339 références en Marc II.

Plus de 7 900 institutions participent dans 26 pays dont 1214 bibliothèques universitaires, 93 bibliothèques de recherche, 707 bibliothèques publiques, 46 bibliothèques d'Etat, 70 bibliothèques de gouvernement, 99 centres industriels, 252 bibliothèques de droit, 301 bibliothèques médicales, 428 bibliothèques municipales, 115 bibliothèques religieuses, 507 bibliothèques fédérales, 85 bibliothèques scolaires, 347 bibliothèques de lycées et 287 autres types de bibliothèques.

La structure du fichier est simple : un fichier de base séquentiel relié à plusieurs index par des pointeurs. Le premier sous-système permet donc de construire le fichier bibliographique sur lequel sont pointés les index.

La base contient donc à peu près 16 millions de notices, 250 millions de localisations dans plus de 8000 établissements ; plus de 9 millions de monographies, mais aussi plusieurs centaines de milliers de publications en série, des dizaines de milliers de films, cartes, manuscrits, enregistrements sonores et partitions. Plus d'un million des documents signalés sont antérieurs à 1900. Les notices d'ouvrages en français représentent environ 5% de la base, soit près de 800 000 références.

c) Services offerts

Si la bibliothèque ne trouve pas la notice qu'elle recherche, elle doit la créer en utilisant le format Marc, les normes AACR II et les manuels mis à sa disposition par le réseau. Elle peut alors obtenir un jeu de fiches dans des formats disponibles, selon un profil défini lors de l'inscription au système.

Format	Total LC MARC II	Total Participant-input	Total LC-created Participant-input	Total Records
Books	3,101,577	8,325,567	2,006,665	13,433,809
Serials	351,138	565,941	33,709	950,788
Audiovisual Media	76,495	277,646	25,219	379,360
Maps	106,686	83,467	1,654	191,807
Archives/ Manuscripts	11	62,933	85	63,029
Sound Recordings	10,667	397,163	45,851	453,681
Scores	8,984	261,066	44,247	314,297
Machine- readable Data Files	5	14,560	3	14,568
Totals	3,655,563	9,988,343	2,157,433	15,801,339

Si le bibliothécaire trouve la notice qu'il cherche, il peut l'accepter telle quelle, y ajouter son sigle et commander le jeu de fiches ; il peut aussi la corriger mais les changements n'apparaîtront pas sur la fiche de base.

Dans son étude, Joseph R. Matthews (1) souligne les avantages du système :

- réduction du personnel de catalogage d'environ 50 %
- réduction du temps de catalogage de 86 % soit un gain de productivité multiplié par 7,5. Le temps moyen de catalogage d'un livre est estimé à quatre minutes. On peut donc faire quinze livres par heure au lieu de deux en système manuel.

- répartition différente du personnel avec abaissement de la qualification du personnel de catalogage. La première recherche dans la base et l'addition du sigle de la bibliothèque peuvent être effectuées par du personnel "non professionnel".

- 94 % des notices cataloguées sont déjà dans le système, soit 6 % seulement de livres à cataloguer.

- suppression des retards de catalogage. Ils pouvaient aller de dix huit mois à deux ans et ont été ramenés à quatre semaines.

- amélioration de la qualité du catalogage puisque la certitude d'être relu par des centaines de collègues augmente la responsabilité du catalogueur.

Cependant, l'auteur souligne quelques défauts :

- absence de contrôle des notices
- de 14 à 18 % de doublons
- absence d'un fichier d'autorité

(1) MATTHEWS Joseph R. The four on - line bibliographic utilities : a comparison. in Library technology reports, vol. 15, n° 6, novembre - décembre 1979. P. 665 - 838

d) Choix d'OCLC apr la DBMIST

En 1987, Denis Varloot, alors directeur de la DBMIST, expliqua le choix fait par cette institution. (1)

Après avoir effectué des tests sur UTLAS et OCLC, il s'est avéré que les notices des livres conservés ou récemment acquis par les bibliothèques participant aux tests étaient présentes dans OCLC pour 60 à 90 % d'entre elles, y compris celles correspondant à des titres français.

Alors qu'une notice originale, créée de toute pièce dans une bibliothèque française revient entre trois cents et quatre cents francs, OCLC vend cette notice aux environs de quinze francs pour le catalogage courant et entre 2,50 et 9 francs pour le rétrospectif.

De plus, la BPI et la BN ont choisi pour leur indexation matière la liste de l'université Laval à Québec. Les notices OCLC comportent des vedettes matières de la Bibliothèque du Congrès dont la liste Laval et le répertoire Rameau sont issus, après adaptation culturelle.

* Abonnement à OCLC

Les bibliothèques universitaires sont des membres ordinaires d'OCLC, ayant les mêmes droits et utilisant les mêmes services. Elles devront passer un contrat avec cette coopérative à but non lucratif. Toutes les bibliothèques universitaires, même celles ne passant pas par le Sunist, peuvent signer un contrat avec OCLC. Celles qui utilisent ce serveur s'engagent de plus à alimenter le Pancatalogue.

Au 1er mars 1988, la liste des bibliothèques ayant demandé d'utiliser OCLC pour leur catalogage était la suivante : Bibliothèque Universitaire de Metz, uniquement pour le catalogage rétrospectif ; les bibliothèques universitaires de Dauphine, Nice, Compiègne, Cujas, Lille, Paris XI et la Bibliothèque d'art et d'archéologie.

(1) - Informatisation : les bibliothèques universitaires choisissent la voie internationale. in Livres Hebdo. 6 avril 1987. n° 14.

Des tests de recouvrement sont possibles sur des échantillons de deux cents notices, afin d'aider les bibliothèques à mesurer la pertinence de la base OCLC par rapport aux fonds qu'elles souhaitent cataloguer.

* Début de l'opération

Elle a démarré progressivement en 1986, selon trois axes :

- deux expériences de récupération des notices, l'une à la Bibliothèque Universitaire de Metz et l'autre à Paris IX Dauphine pour le catalogage courant.

- la formation d'une équipe responsable à la DBMIST, chargée de suivre le déroulement de ces opérations et de négocier les accords de mise en place.

- l'appel au Sunist pour jouer le rôle d'interlocuteur de l'OCLC, négocier au nom des bibliothèques françaises et gérer le Pancatalogue.

La récupération rétrospective peut être réalisée avec trois systèmes. Le plus pratiqué, Microcon, est une procédure de traitement en différé de disquettes réalisées par la bibliothèque cliente. L'OCLC renvoie les réponses comprenant les références inconnues dans la base, celles qui n'apparaissent qu'une fois et celles auxquelles correspondent plusieurs notices. Pour ces dernières, la bibliothèque choisit la notice qu'elle préfère. Après une nouvelle saisie des numéros de notices par le client, la disquette repart aux Etats-Unis. Une bande magnétique est alors fournie. On peut aussi obtenir des fiches, des microfiches, des listes ...

Les deux autres systèmes, Retrocon et Tapecon, reposent sur des principes semblables mais se substituent davantage à la bibliothèque qui n'a plus à effectuer la saisie des clés.

e) Système de tarification

Catherine Lupovici estime que le prix d'une notice peut atteindre quatre cents francs si l'on compte les coûts de personnel, de fournitures et d'amortissement du matériel. Ce coût peut bien-sûr varier selon les établissements. On va même jusqu'à constater des différences de un à dix dans les proportions d'effectifs affectés au catalogage pour des flux d'entrée relativement semblables.

L'OCLC calcule le détail des opérations en ligne et en différé, y ajoute les frais fixes et les frais d'abonnement au service de traitement. Pour le catalogage courant, en tenant compte du volume de notices récupérées, du rythme de traitement, de mise à jour et d'édition, du nombre de notices créées sur OCLC par les adhérents et du degré de francisation demandé, la bibliothèque qui s'approprie la notice paie 12,60 F. hors taxes. Si elle crée la notice, l'OCLC lui donne 2,50 F.

Pour le catalogage rétrospectif, l'achat des notices revient à 4,88 F. et pour la création, l'OCLC reverse 2,50 F.

* Détail de tous les services

- Catalogage en différé

La bibliothèque travaille en local. Elle tape des clés de recherche OCLC sur sa disquette. Elle envoie cette dernière à OCLC qui compare avec sa base. L'OCLC s'engage à répondre dans les trente jours. Le client paie alors 2,50 F. la notice.

- Catalogage en ligne

La bibliothèque s'abonne à une fréquence de traitement qui peut être d'une semaine, d'un mois, de six mois etc... Elle paie 60 F. par semaine, 1950 F. pour six mois.

Elle saisit des notices pendant un certain temps dans une base provisoire puis OCLC traite cette base annexe.

- La location d'un terminal et sa maintenance reviennent à 14 000 F. par an.

- Certains produits sont fournis à la demande des bibliothécaires :

- des listes de nouvelles acquisitions : 126 F. pour 40 titres + 0,90 F. par titre supplémentaire.

- des microfiches : 25 F. pour la fiche mère et 0,90 F. pour la duplication.

- des bandes magnétiques : 100 à 175 F. + un coût de recopie par donnée de 0,33 F.

- Les frais d'accès à OCLC s'élèvent à 450 F. par terminal et par trimestre.

- Les tarifs de formation sont de 1100 F. par jour au siège d'OCLC et doivent couvrir le salaire du formateur et ses frais de déplacement si cela se passe à la bibliothèque.

- Quand une bibliothèque adhère, l'OCLC établit son profil. Le premier est gratuit mais elle paie ensuite 200 F. par traitement de nouveau profil.

f) Calcul des coûts et bénéfices de l'utilisation d'OCLC dans les bibliothèques publiques de petite et moyenne dimension aux Etats-Unis.

Dans le livre de Betty J. Turock, paru en 1986, l'auteur a fait une enquête auprès des bibliothèques du "Illinois Valley Library System", sorte d'agence de coopération, qui ont testé le système d'OCLC et y ont adhéré pour la plupart. (1)

Catalogage sans OCLC

	locales	achetées	reproduites en local
minutes/titres			
écart	21'87 - 4'75	9'41 - 1'16	28'85 - 5'71
médian	8'94	5'06	13'28
moyenne	9'84	4'86	16'06
coût/titres			
écart	3.868 \$ - 0.451 \$	1.560 \$ - 0.703 \$	5.189 \$ - 0.717 \$
médian	0.698 \$	0.982 \$	2.740 \$
moyenne	0.912 \$	1.046 \$	2.750 \$

Catalogage par OCLC

Opération	Temps en minutes	Pourcentage de l'échantillon
modifié	3'089	54 %
Comme c'était	1'275	23,4 %
reporté	1'734	19,7 %
non trouvé	1'572	2 %
créé	12'307	0,9 %

(1) - TUROCK Betty J. The public library in the bibliographic network. New York, Londres : The Haworth Press. 1986.

Catalogage et conversion rétrospective

Activités	minutes	unités dans l'échantillon
préparation au catalogage	2'925/titre	2456
pointage des cartes OCLC	0'234/carte	8744
traitement du livre	2'902/titre	2705
appels téléphoniques	3'024/appel	106
temps de déplacement	13'774/déplacement	42
préparation de conversion rétrospective	0'776/titre	1512

Malgré des coûts de catalogage parfois plus élevés, OCLC a été retenu par la majorité des bibliothèques pour tous ses avantages.

g) Aspect juridique

Le catalogue d'OCLC est un instrument collectif et les notices sont la propriété de l'ensemble des établissements qui ont signé une convention d'adhésion. L'information bibliographique d'OCLC est un bien collectif, une notion qui dépend d'une conception large du rôle de réseau, d'un ensemble de collaborations au niveau technique à la fois informatique et bibliothéconomique.

h) Développements prévus

En France, la DBMIST souhaite encourager la récupération des notices et atteindre 70 % de notices reprises. Elle vise le rachat de 5000 notices par an.

A partir de 1988, pour toutes les nouvelles bibliothèques adhérant à OCLC, la DBMIST versera une subvention de 20 F. pour une notice courante produite et de 5 à 8 F. pour le rétrospectif.

Les bibliothèques ont certes un investissement de départ assez lourd mais peuvent ensuite constater de réelles économies. L'OCLC est une base déjà bien rôdée et très riche. Elle cherche à gagner le monde entier, ayant déjà passé des accords avec la Chine par exemple. C'est un système intéressant pour les bibliothèques universitaires, regroupant des notices de nombreuses bibliothèques nationales.

4 - Electre

Passons maintenant au dernier réservoir bibliographique qui nous intéresse pour cette étude, à savoir Electre du Cercle de la Librairie.

a) Historique

La publication de la Bibliographie de la France a été confiée au Cercle de la Librairie dès 1847. Cet organisme a pris le statut de syndicat en 1895, statut qu'il a toujours gardé depuis. Il a acquis une longue expérience en matière de bibliographie.

Il publie en effet plusieurs "produits papiers" : La Bibliographie Générale de la France, des répertoires bibliographiques comme Livres Hebdo, Livres de France et les cumulatifs semestriels et annuels ainsi que des répertoires de livres disponibles généraux ou par spécialité (livres de poche, enseignement).

En 1983 - 1984, le besoin de restructurer la production d'information bibliographique s'est fait sentir. On a décidé de conserver l'annonce rapide d'information et d'utiliser les normes en vigueur pour la notice moyenne.

Courant 1984, la bibliographie fut réorganisée. Le projet informatique initial prévoyait la création d'une base de données qui égaliserait les conditions d'accès à l'information pour tous les partenaires, éditeurs, distributeurs, libraires et bibliothécaires. La base répertoriait depuis 1979 la grande majorité des ouvrages commercialisés en France et c'était à l'époque la seule base à vocation nationale.

L'informatisation interne fut développée, permettant de stocker l'information, de l'exploiter de différentes manières et surtout de la mettre rapidement à jour, fonction qui est difficile lorsque l'on sous-traite. On décida d'abord de récupérer les produits traditionnels mais aussi de créer un accès en ligne pour les utilisateurs. C'est ainsi qu'en mars 1986, l'accès à deux ans de nouveautés, soit 40 000 titres, fut établi ; en mars 1987, l'accès à toute la base des disponibles ; enfin en avril 1988, l'accès grand public par le 36-17 au prix de 120 F. de l'heure.

Le projet prévoyait donc une application des normes pour la rédaction de la notice bibliographique, une informatisation interne comme nous en avons parlé et la création d'un concentrateur interprofessionnel pour la recherche bibliographique en ligne, la diffusion d'informations commerciales, les commandes en ligne et le téléchargement des fichiers articles. Entre janvier et juillet 1984, les logiciels d'exploitation du nouveau système informatique, un IBM 38 modèle 4, ont été créés par la société Télémos.

Le Cercle a obtenu la maîtrise juridique complète des banques de données en février 1985, en rachetant à la Compagnie Européenne de Fournitures Informatiques ses intérêts dans la Société de Banques de Données, créée en 1976 entre le Cercle et la CEF.

A la mi-octobre 1986, on comptait 422 abonnés à Electre Bibliographie ayant acheté plus de 2500 heures de consultation : 56 % de libraires
36,5 % de bibliothécaires
7,5 % d'éditeurs

Le 22 mai 1987, il y avait 748 abonnés avec 5579 heures vendues.

Pour 1988, voir les chiffres en page suivante.



SOCIÉTÉ
DE BANQUE DE DONNÉES
BIBLIOGRAPHIQUES
CERCLE DE LA LIBRAIRIE

A l'attention de M. Bony
cc/ S. Santiago
D. Félix

Bureaux :
30, rue Dauphine 75006 Paris
Tél. : 46341390

Le 7 avril 1988

STATISTIQUES ELECTRE BIBLIOGRAPHIE

Semaine du 22 au 28 février 1988

. 3 abonnements et 15 heures
. 8 réabonnements et 40 heures
total heures/semaine : 55

Semaine du 29 février au 4 mars

. 1 abonnement et 5 heures
. 5 réabonnements et 25 heures
total heures/semaine : 30

Semaine du 7 au 11 mars

. 3 abonnements et 25 heures
. 7 réabonnements et 38 heures
total heures/semaines : 63

Semaine du 14 au 19 mars

. 9 abonnements et 45 heures
. 5 réabonnements et 50 heures
total heures/semaine : 95

Semaine du 21 au 26 mars

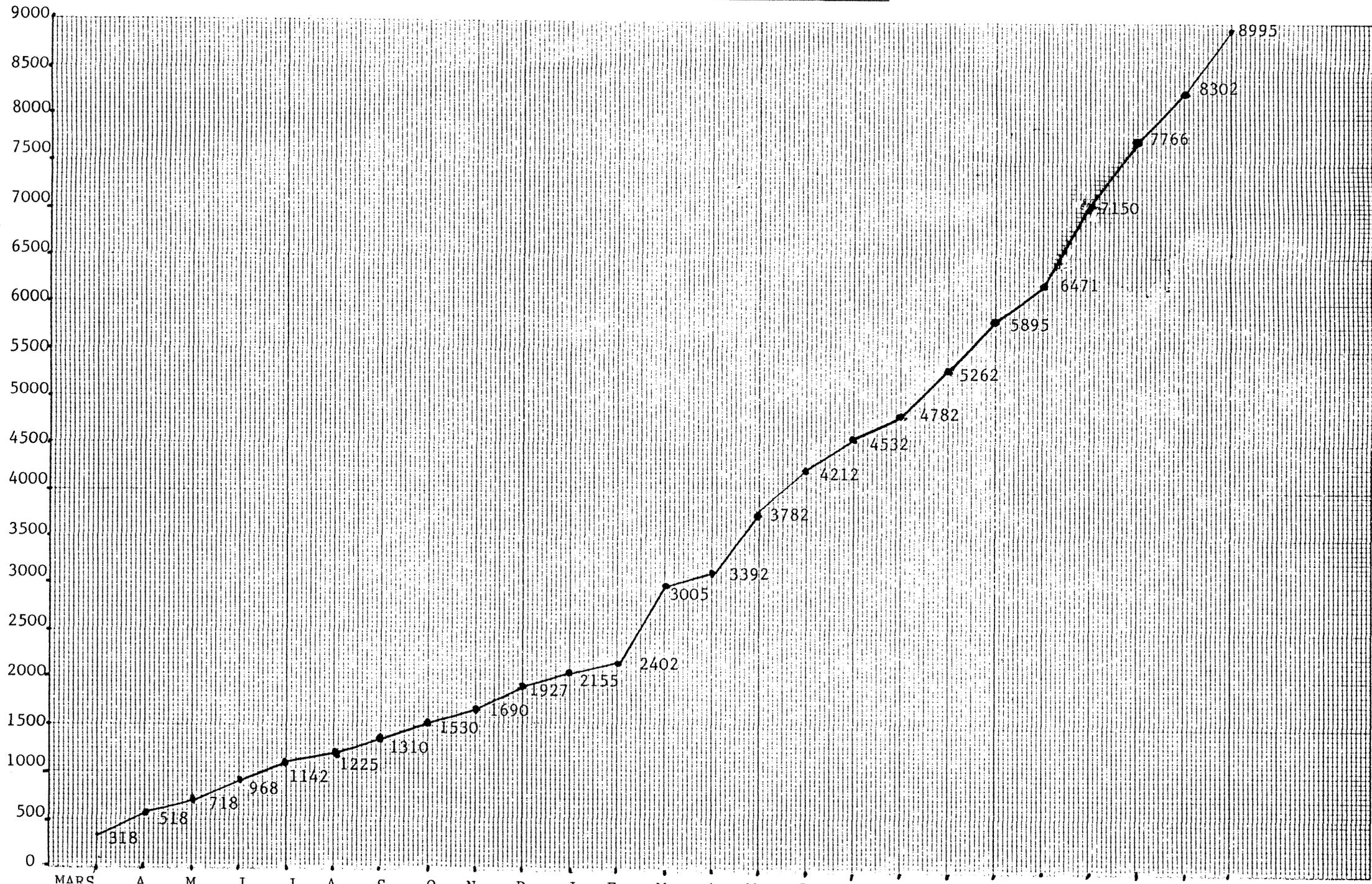
. 7 abonnements et 35 heures
. 1 réabonnement et 5 heures
total heures/semaine : 40

Semaine du 28 mars au 1er avril

. 5 abonnements et 25 heures
. 18 réabonnements et 147 heures
total heures/semaine : 172

total heures/février : 314
total heures/mars : 400
total heures 1988 : 1379
cumul heures : 12 891
total abonnés : 1 180

Jean-Paul HIRSCH



b) Description du système Electre

Il comprend deux fonctions principales :

- Electre Transmission, qui est un système de transmission informatisée des commandes et des messages. Le libraire sélectionne le titre voulu en passant son crayon optique sur le code barre ou en tapant l'ISBN. Pendant la nuit, le serveur vérifie la disponibilité du livre et ventile les commandes entre distributeurs et éditeurs.

Les premiers éditeurs ayant adhéré à Electre Transmission furent : Belin, Bordas, Diff Edit, Distique, Gründ, Hatier, Interforum, Larousse, Nathan, PUF, Le Seuil, Sodis et Union Diffusion.

- Electre Bibliographie, auquel nous nous intéresserons davantage pour ce sujet. C'est une base de données bibliographiques, recensant 275 000 titres en langue française disponibles, commercialisés et publiés en France et dans le monde entier. Elle couvre tous les domaines.

Chaque semaine, à peu près cinq cents nouveautés s'y ajoutent. Le temps de réponse est de cinq secondes. Les critères de recherche sont multiples : ISBN, titre, auteur, collectivité auteur, matière, date de parution.

c) Commercialisation des notices

Le Cercle a commencé à travailler à la vente de ses notices en 1985. Il ne considérait pas cela comme une urgence étant donné sa volonté de développer Electre Transmission. Il envoie cependant des notices à trois bibliothèques municipales : Villeurbanne, Nîmes et Bayonne.

Le Cercle n'a pas une réelle politique de commercialisation. Il répond à la demande et fournit gratuitement aux fabricants de logiciels des informations pour établir les interfaces.

La bande des notices enregistrées part chez l'imprimeur le mercredi soir, après les corrections des lundi et mardi ; elle revient pour

une ultime correction et le Bon à Tirer le vendredi ; le mardi suivant, les bandes partent chez les clients. Cela donne le temps aux PTT d'acheminer la bande et à la bibliothèque de la charger sur son système informatique. Le lundi, Livres Hebdo paraît. (Voir en annexe le contrat pour la fourniture hebdomadaire du fichier de notices bibliographiques "Les Livres de la Semaine".)

d) Coûts initiaux

Le budget initial était prévu pour le projet global comprenant l'informatisation interne, Electre Bibliographie et Electre Transmission.

Dans le cadre de la tarification, le schéma de financement met en évidence un investissement initial de l'ordre de sept millions de francs et un coût de fonctionnement compris entre neuf et dix millions de francs.

Les études ont montré que le système devait pouvoir s'autofinancer à l'aide d'abonnements annuels contractés par les utilisateurs et de la facturation des services rendus sur la base des coûts évoqués plus haut. Le seuil de rentabilité est fixé à trente mille lignes de commande par jour sur trois cents jours.

Le programme d'investissement demandait une dépense totale de 12,7 millions de francs, répartis en quatre modules :

- le matériel et les logiciels : 4,8 millions de francs
- les études informatiques et les frais de lancement du serveur : 5,7 millions de francs
- les investissements serveurs : 2,28 millions de francs

Le Cercle participe pour 25 % soit 2,4 millions de francs. Le Ministère de la Culture ainsi que celui des Postes et Télécommunications ont donné 3,5 millions de francs. Le total des subventions s'élève donc à 4,6 millions de francs soit 35 % du coût du projet. Le reste, 5,6 millions de francs, sera couvert par un emprunt du Cercle auprès de la BNP.

e) Tarifs

La notice coûte dix francs. Des études ont été faites en 1986 pour évaluer les paramètres d'exploitation qui permettront de proposer une tarification définitive. Les coûts pour la bibliothèque sont estimés sur la base de ses acquisitions françaises annuelles, par contrat, afin de ne pas pénaliser les petites bibliothèques.

Avec quatre à cinq mille titres par an, la cession des notices fait réaliser une réelle économie de travail et d'argent. Il y a un seuil minimum d'acquisitions au dessous duquel elle n'est plus intéressante ni pour les bibliothèques (le catalogage n'y étant pas très important) ni pour le Cercle (les charges induites étant plus élevées que ce qui peut être facturé).

f) Aspect juridique

Le Cercle cède le droit d'utilisation de chaque notice. Il est propriétaire de sa base, souhaite connaître tous ses clients et passer une convention avec chacun. Les notices ont toutes un copyright. Dans le cas de formation d'une base nationale unique, il suffirait que les notices du Cercle soient repérées dans la base afin qu'elles soient reconnues et que le Cercle puisse toucher une compensation financière.

g) Développements prévus

Ces derniers temps, le Cercle a surtout privilégié l'évolution d'Electre Transmission. Maintenant que les questions techniques semblent résolues, il va pouvoir établir une nouvelle politique pour ses notices.

Après la mort de Pierre Frédet et l'intérim exercée par Michel Bony, un nouveau directeur du Cercle vient d'être nommé. Une structure autonome devrait bientôt exploiter Electre Transmission. Ainsi, la Société des Banques de Données pourrait recentrer ses activités sur la bibliographie.

II - Les utilisateurs, les professionnels et les intermédiaires

Après avoir décrit les quatre réservoirs bibliographiques les plus importants, il est bon de se tourner vers leurs utilisateurs pour voir ce qu'ils en pensent.

A cause du manque de temps, nous n'avons pu interroger plusieurs utilisateurs pour chaque système. C'est pourquoi nous ne présenterons pas cette partie comme révélatrice des opinions de tous les utilisateurs. Elle doit plutôt indiquer certains courants et certaines préférences. Elle se découpera en trois parties : les utilisateurs de ces réservoirs, les non-utilisateurs et en particulier les associations professionnelles et enfin les intermédiaires c'est à dire les agences de coopération.

1 - Les utilisateurs

a) De Libra

Le 25 juin 1987, l'ABF a consacré une journée d'étude aux réservoirs bibliographiques et elle a en particulier interrogé des professionnels qui ont parlé de leur expérience en catalogage. La bibliothèque centrale de prêt des Yvelines faisait un constat sur Libra. (1)

Dans cette bibliothèque, il y a plus de 90 % de catalogage courant. Le rendement est élevé. En effet, plus de vingt mille notices ont été récupérées en deux ans. Il est possible de récupérer environ dix notices par heure en catalogage courant et trente en catalogage rétrospectif. Mais les coûts directs sont élevés et leur ampleur devrait être mise au grand jour avec la réduction du soutien accordé par la DLL.

La participation des adhérents à la banque de données devra déboucher sur une tarification, probablement inférieure à dix francs la notice, et qui sera certainement d'autant plus faible que le nombre des utilisateurs sera grand.

75 % des utilisateurs actuels de Libra sont des BCP

20 % sont des BM

Les BCP ont rencontré des difficultés avec leur matériel qui a mis douze à vingt mois pour commencer à fonctionner. Sur 30 000 livres, parmi lesquels 58 % d'ouvrages acquis en 1986 ou 1987 et 42 % d'ouvrages pris dans les fonds intérieurs, les bibliothécaires en ont trouvé 90 % dans la base. 9,6 % manquaient en 1986 et 10,7 % en 1987.

En tenant compte du fait que la BCP a tantôt un, tantôt deux exemplaires, il faut en moyenne 4h45 de travail pour traiter cent livres.

(1) - Le marché des notices bibliographiques : formats, conversion rétrospective, réseaux de catalogage partagé. in Bulletin d'informations de l'ABF. 1988. n° 138

Les bibliothécaires ne sont que catalogueurs ; ils ont une ou deux séances de travail de deux heures sur terminal, soit dix à douze heures de saisie par semaine. Ils parviennent à passer dix titres en une heure.

L' utilisation de Libra était gratuite quand les BCP dépendaient de la DLL. Elles ne payaient que la maintenance et la ligne téléphonique. Maintenant qu'elles dépendent des régions, elles vont certainement devoir acheter leurs notices aux environs de dix francs comme il a déjà été dit, compte tenu du temps de personnel et des divers frais de maintenance et de participation à la base.

Cependant, malgré ces réserves au sujet du prix, la BCP des Yvelines a l'air satisfaite de Libra. Elle indique que le niveau de catalogage correspond bien aux bibliothèques centrales de prêt.

Il n'en est pas de même de la BCP du Rhône, dont la directrice est intervenue lors des entretiens du livre en avril 1988. Elle a expliqué qu'en 1985, quand Libra a été lancé, le personnel a bien joué le jeu. Mais l'ordinateur s'est rapidement avéré insuffisant et de nombreuses interruptions se sont produites.

Depuis le changement de matériel du Sunist, la bibliothèque centrale de prêt du Rhône est branchée sur un serveur à Lille et ne peut donc pas créer de notices.

b) De BN Opale

La bibliothèque de la Part Dieu à Lyon a décidé de récupérer les notices de BN Opale. Nous avons demandé à Suzanne Jouguelet, conservateur, de nous en expliquer les raisons.

Donnons d'abord quelques chiffres concernant cette bibliothèque : Le coût de fonctionnement du catalogage seul était en 1986 de 620 000 F. par an, dont 490 000 F. de personnel sachant que l'on paie 120 000 F. pour un conservateur, 100 000 F. pour un bibliothécaire adjoint, 80 000 F. pour une dactylographe et 130 000 F. d'informatique. Ramener ces coûts à un coût moyen est bien sûr difficile.

Le nombre de titres différents équipés en fiches de catalogue chaque année varie entre huit et neuf mille. Si l'on s'en tient strictement aux chiffres, une notice dans les bibliothèques de prêt adulte de Lyon revient à environ 95 F. En tenant compte des rachats, le coût se situe entre 70 et 80 F.

Depuis 1987, des requêtes avec clés numériques, c'est à dire ISBN ou numéro de BGF, sont enregistrées sur une bande unique qui sera envoyée à la BN à l'automne 1988. Elles concernent le secteur documentaire et la bibliothèque pour enfants. Il s'agit de livres acquis en 1985 - 1986 mais qui n'étaient pas encore enregistrés dans le catalogue informatisé des prêts. On interroge donc les documents pour savoir s'ils sont dans la base de prêt ; si oui, on raccroche l'exemplaire, sinon on fait la requête.

Pour le catalogage courant, la Part Dieu a choisi la double bande de la BN, à savoir les notices du Dépôt Légal qui seront chargées dans le module "acquisitions" sur Geac et seront donc croisées avec les suggestions d'acquisitions et les notices de la BGF chargées dans le module "catalogue". Les notices non retenues dans les suggestions seront alors détruites. Le module "acquisitions" ne commencera à fonctionner qu'en septembre. Tous les quinze jours, la bibliothèque recevra la bande Dépôt Légal puis ces notices seront écrasées par celles de la BGF.

La bibliothèque n'a pas encore reçu la convention avec la BN et ne peut donc rien indiquer de fixe sur les conditions de rachat.

Il a paru intéressant de savoir ce que ces achats de notices avaient ou allaient changer dans l'organisation de la bibliothèque. La ville a bien sûr immédiatement pensé à faire des économies de personnel. Cependant, les professionnels ont toujours dit qu'il fallait faire très attention à cette tendance tant que le système n'était pas rôdé. Les économies de personnel pour le catalogage devraient permettre de restructurer les emplois et de réemployer le personnel dans des tâches davantage tournées vers le public. Seules les dactylographes devraient être victimes de la réduction du personnel en raison de leur manque de formation pour le catalogage.

De plus, au niveau de la BM, il existait jusqu'alors deux services de catalogage : celui du prêt et celui du secteur documentaire. Chacun pouvait refaire la même notice. Maintenant le premier à avoir le document fera la

notice ce qui évitera les duplicatas.

En ce qui concerne les notices, les catalogueurs y sont déjà habitués puisqu'ils recopiaient les notices de la BGF. Seule la bibliothèque des enfants, craignant que l'indexation faite par la BN avec la liste Rameau ne corresponde pas au public des enfants, se dit très vigilante et prête à faire des comparaisons de mots matières.

Enfin, il a été précisé que les notices du Cercle ne correspondaient pas aux attentes de la BM. Les bibliothécaires y relèvent des erreurs ou des faiblesses ainsi que des problèmes dans les vedettes matières ou les collectivités auteurs. La BM de la Part Dieu a choisi de privilégier un catalogage très scientifique et rigoureux.

En conclusion, remarquons que la BM était pressée par le temps, ayant besoin d'un fournisseur fiable et peu cher immédiatement. Le fait de se trouver dans le club d'utilisateurs Geac a permis des discussions ouvertes sur les enjeux politiques ou administratifs et enfin cela n'a pas posé de problème d'interface. La Part Dieu espère bien entendu que la BN suivra les délais annoncés (12 jours après le dépôt) et que les éditeurs penseront davantage à cette obligation de Dépôt Légal. Pour le moment nous ne pouvons qu'évoquer des projets puisque rien n'a encore commencé.

c) De l'OCLC

La BUTC de Compiègne a choisi OCLC comme réservoir bibliographique. Le démarrage s'est fait en janvier 1988 et c'est la quatrième bibliothèque en France à avoir adhéré. Trois organismes ne dépendant pas de la DBMIST sont aussi clients de l'OCLC :

- l'Agence Internationale de l'Energie
- l' INSEAD à Fontainebleau
- l'American College in Paris

Mr Lupovici, conservateur à Compiègne, a accepté de répondre à nos questions et de nous expliquer l'engagement de la BUTC.

Une première constatation est évidente : le coût de la notice locale est très élevé. Les prix varient bien-sûr selon les systèmes ou les personnes. En comparaison, la notice OCLC est très économique. L'appartenance à un réseau aussi important permet d'obtenir des enregistrements en format Marc et une uniformité dans l'interprétation de ce format.

Pour déterminer quel réseau et quelles données il était préférable de choisir pour les BU, une comparaison des différentes sources bibliographiques a été établie :

- le plus grand réservoir est l'OCLC, base unique. Seules les données des bibliothèques nationales restent en doublons comme enregistrements de référence.

- UTLAS, système canadien, présente de nombreux doublons. Au moment des tests de pertinence, en 1985 - 1986, il y avait 25 millions de notices dans UTLAS avec 8 millions de notices univoques. Dans OCLC, on comptait 15 millions de notices presque toutes univoques.

- PICA en Hollande regroupe 2,5 millions de données provenant d'OCLC, de la British Library et de la Library of Congress.

- BLAISE à la British Library compte 2,2 millions de données mais il en existe peu en français.

Les données d'une seule bibliothèque nationale ne sont que le reflet de l'édition nationale. Pour une bibliothèque universitaire, sur un million de données, à peu près cent mille sont pertinentes. Par contre, dans un fichier collectif, en fonction du profil des bibliothèques, 90 à 100 % des données peuvent être pertinentes.

Un autre avantage d'OCLC est que tous les pays d'Europe en sont clients. En 1987, 42 bibliothèques dans la CEE utilisaient OCLC et 45 dans l'Europe non communautaire. En France, une bibliothèque par mois adhère à OCLC et ce chiffre est limité par la capacité de formation.

La récupération des notices a déjà été décrite dans la première partie du mémoire. Quand on récupère un enregistrement, on travaille sur la

duplication et la notice validée passe dans un fichier batch. A partir de ce fichier, le Sunist reçoit tous les mois une bande magnétique des enregistrements faits par les bibliothèques. Il vérifie la bande et stocke les données pour le Pancatalogue.

Dans quelques temps, certaines bibliothèques françaises devraient recevoir le statut de "bibliothèque pouvant améliorer des notices déjà créées". Par exemple, lors d'une traduction pour l'indexation matière, la fiche pourra rester dans la base afin d'éviter que le travail ne soit à refaire.

Au sujet de la traduction, certains secteurs se révèlent délicats tels la philosophie, la sociologie ou le droit. Aux Etats-Unis, les gens sont spécialisés par domaine mais en France ce n'est pas le cas.

La BUTC de Compiègne est confrontée également à quelques problèmes techniques. Le clavier du terminal OCLC possède une très riche diversité de caractères et est parfois difficile à utiliser.

Dans l'ensemble, OCLC est jugé comme très positif et surtout très enrichissant pour les échanges internationaux.

La BU de Bruxelles a également adhéré à OCLC. les taux de recouvrement courants sont de 80 à 85 % en sciences exactes, de 60 à 65 % en sciences humaines mais ces secteurs représentent 35 % et 65 % des achats de monographies.

Bruxelles veut informatiser 600 000 volumes répartis dans 28 implantations. Les fonds comportent 40 % de notices anglophones, 38 % de francophones et 22 % de diverses. Le recours à OCLC devrait permettre la récupération rétrospective de 300 000 notices sur trois ans, en entrant des clés de traitement simples.

La récupération rétrospective d'une notice revient, tous frais de personnel compris, à 13 F. dans un délai de quatre semaines à partir du moment où les disquettes sont envoyées aux Etats-Unis.

d) D'Electre

Seules trois bibliothèques récupèrent actuellement

des notices d'Electre pour leur catalogage. Nous avons rencontré Anne Marie Bernard, conservateur de la Maison du livre, de l'image et du son à Villeurbanne.

Cette bibliothèque a dû récupérer rapidement un grand nombre de notices. En 1986 - 1987, elle a donc passé avec le Cercle de la Librairie un contrat pour l'achat de 5000 notices. En fait, seules 3800 ont été utilisées. Cela est dû en particulier à la réticence des responsables du secteur jeunesse envers le système. Ils estiment que les notices ne sont pas toujours complètes, en particulier pour les prénoms des auteurs.

De plus, actuellement, se posent des problèmes techniques avec le nouveau masque Opsys. La notice ne peut plus être basculée dans le fichier de commandes.

En 1988, le contrat a été révisé et prend en compte l'achat de deux mille notices sur dix huit mois. La récupération de deux mille notices était le minimum pour que le Cercle s'engage. La bibliothèque reprend le corps de la notice et les mots matières pour dix francs hors taxes. Elle appelle par ISBN ou clé auteur - titre.

Tous les jeudis, la bibliothèque reçoit une bande avec toutes les notices des livres de la semaine. Ces notices sont conservées six semaines avant d'être détruites.

L'expérience de Villeurbanne intéressait d'autres villes mais le Cercle veut rester maître de son produit. A la Maison du livre, le personnel a bien accueilli le système. Le service public accapare 45 heures par semaine. Il y a très peu d'employés de catégorie C et D mais plutôt des bibliothécaires adjoints et des agents de catégorie B. Ils se sont rendu compte d'un gain de temps de 50 % pour la saisie du rétrospectif. Pour la production courante, c'est difficile à évaluer.

De plus, un accord a été passé entre Villeurbanne et la Société des Banques de Données du Cercle de la Librairie. Comme la bibliothèque reçoit un office de libraire, elle envoie toutes les semaines la liste à la SBD qui peut alors voir s'il lui manque des références et relancer ses éditeurs. Ils se sont rendu compte que la pertinence avait augmenté.

En discutant avec les bibliothécaires adjoints, d'autres impressions surgissent. Le problème essentiel est le non recouvrement de certains livres. Cependant, cela s'améliore.

Au niveau techniques deux problèmes sont signalés . Le nom d'auteur apparaît en majuscules avec le prénom entre parenthèses et les mots matières sont en majuscules, suivant les anciennes normes. Cela oblige les bibliothécaires à reprendre systématiquement ces deux zones. Or, à la SBD, elles sont bien saisies selon les normes. Il existe donc un problème technique dépendant soit du constructeur du logiciel, en l'occurrence Opsys, soit de l'interfaçage, soit de la SBD.

Mais en général, le personnel est content des notices. Il ne relève pas de grosses erreurs ou de fautes d'orthographe. Le gain de temps est très appréciable et le stylo optique rend de nombreux services. En effet, lorsque le livre arrive, on passe le stylo optique sur le code barre. La notice du Cercle s'inscrit sur l'écran si elle existe ; sinon on la crée. Les exigences de la Maison du livre concernent surtout la rapidité. Ils ne recherchent pas des notices complètes comme celles de la BN.

Citons également les appréciations de Bertrand Calenge dans un article de Livres Hebdo en 1987. (1) Il étudie les coûts d'interrogation de la base. Après avoir présenté les avantages d'Electre (grande lisibilité, interrogation par auteur incomplet ou par morceaux du titre, mise à jour permanente de la base), il souligne les différents coût supportés par les bibliothèques pour connaître les livres disponibles.

Achat des Livres disponibles 1987, version papier

auteurs - titres - sujets	3193 F.
auteurs - titres	2317 F.
sujets	1500,55 F.

(1) - Est-il rentable de s'abonner à Electre Bibliographie? in Livres Hebdo.
2 mars 1987. n° 9.

Version microfiches

auteurs - titres - sujets	5459,87 F.
auteurs - titres	3779,91 F.
sujets	2313,59 F.

Coût de consultation d'Electre Bibliographie

106,74 F. TTC par heure de consultation

+ frais téléphoniques PTT de Télétel 2 = 0,73 F.

toutes les 2 minutes soit 21,90 F./heure

Coût global de 128,64 F. par heure de consultation

Le temps moyen de recherche d'une notice est inférieure à une minute. Le coût net approximatif est de 2 F. par notice recherchée.

2 - Les associations de bibliothécaires

Ces dernières ne sont pas à proprement parler des clientes des différents réservoirs, mais par leur position de recul, elles peuvent faire percevoir la réaction du personnel des bibliothèques.

Mme Jouguelet a répondu à nos questions pour l'ABF.

Les mentalités ont bien évolué dans le métier. On trouve absurde de dupliquer le travail d'une bibliothèque à une autre. La plupart des professionnels sont d'accord pour une réorientation des tâches vers l'accueil au public, l'information et l'animation.

Cependant, pour les villes, ces récupérations de notices sont synonymes de réduction de personnel. Il apparaît nécessaire de lutter contre cette idée.

Dans ce nouveau marché, les associations ont un rôle important. L'ABF, en particulier, a organisé le 25 mai 1987 une journée d'étude sur les différents réservoirs bibliographiques. A la fin de cette réunion, une motion

a été adoptée :

- réaffirmant que la normalisation de la description des documents sur tous supports est un impératif absolu lors de l'installation de systèmes automatisés et préconisant l'adoption d'un format unique d'échange et le développement des fichiers d'autorité pour les normes françaises des vedettes auteurs, collectivités auteurs et matières.

- demandant qu'une étude comparative des coûts réels d'utilisation des notices provenant des différents systèmes producteurs soit faite rapidement par les administrations concernées.

- considérant qu'il est nécessaire et urgent d'avoir accès aux notices françaises et étrangères par l'intermédiaire d'un réservoir national.

- demandant que l'ensemble de la profession soit précisément informé par les instances administratives responsables de la politique suivie en matière d'informatique, des choix faits, des motivations et des études en cours.

- demandant que l'ABF soit associée aux décisions qui doivent être prises à court terme dans ce domaine.

- demandant que soit développée une politique de concertation au niveau national entre les divers partenaires et que soit créé, à défaut d'une direction unique des bibliothèques, un organisme indépendant des administrations de tutelle, de type "Conseil National des Bibliothèques". (1)

(1) - Le marché des notices bibliographiques : formats, conversion rétrospective, réseaux de catalogage partagé. in Bulletin d'informations de l'ABF. 1988. n° 138.

3 - Les agences de coopération régionale

Certaines d'entre elles possèdent une base bibliographique dépendant de la base nationale Libra : c'est le cas d'AC2L (Ile de France), de Nadal (Midi Pyrénées) et d'Acord (Rhône Alpes).

Ces bases représentent un catalogue collectif multi-média pour leur région. Elles fournissent des notices et des localisations. Des règles communes ont été établies : catalogage aux normes Afnor avec le format Unimarc. Les nouveautés apparaissent rapidement dans la base, en particulier grâce au travail des coopérateurs. C'est le Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques de Massy qui est chargé de contrôler l'information bibliographique au niveau régional.

Ces agences de coopération offrent différents services :

- la consultation des notices de la base pour les adhérents. La recherche s'effectue par auteur, titre, matière, Dewey, ISBN, ISSN, numéro de la BGF, type de document, etc...

- la récupération des notices en ligne par échange de bandes (sur requêtes) et parfois par échange de fichiers via le réseau Télécom.

a) Acord

Nous nous sommes plus particulièrement intéressé à l'agence Acord en Rhône Alpes. Elle a été créée en 1985 afin de développer la coopération dans les domaines de l'information bibliographique, de l'audiovisuel, de la formation, du patrimoine et de la littérature enfantine.

* Présentation de la base bibliographique

Au 1er mars 1988, elle contenait 331 780 notices dont 53 833 (16 %) de la BPI, 126 872 (38,5 %) de la BN et plus particulièrement de la BGF et 151 075 notices créées par les adhérents (45,5 %).

Les notices de la BPI ont été intégrées en mars 1984 et celles de la BN en mai 1985.

Cette base offre les mêmes services que les autres bases bibliographiques régionales. A tout moment, un adhérent peut consulter le fichier, créer une notice ou en récupérer une. Pour encourager la création, l'Acord va d'ailleurs accorder gratuitement une notice en échange d'une création.

* Les tarifs

On peut constater deux ordres de coûts :

- les coûts de fonctionnement de la base bibliographique comprenant la maintenance, le stockage, l'achat des notices et les développements. Ils reviennent à l'Acord.

- les coûts liés à l'utilisation des ressources informatiques. Ceux-ci dépendent du Sunist.

Pour la consultation, l'utilisateur paie 100 F./h à l'Acord. Pour la reprise des notices, il verse entre 3,5 et 10 F. selon le nombre de notices. (Voir les tarifs en page suivante).

En début d'année, l'Acord demande une provision de 50 000 F. pour les Grosses Unités de Lecture Publique, 30 000 F. pour les Unités de Lecture Publique Moyenne et 5000 F. pour les Petites Unités de Lecture Publique. En fin d'année, il rembourse ou refacture au vu de la consommation de chaque bibliothèque. Les bibliothèques abonnées sont celles de Valence, Villeurbanne, Saint Priest, Romans, Bron, Porte les Valence.

: Prix unitaire : 10,00 F :
 : Réduction : 7,50 % :
 : toutes les 1 000 notices :
 : Prix minimum : 3,50 F :
 : Tous ces prix s'entendent :
 : hors taxes :

: T A R I F S : E X E M P L E S :

Nbre de Notices		Prix U.	Quantité	Prix H.T.
1	1000	10,00	1000	10000,00
1001	2000	9,25	2000	18500,00
2001	3000	8,56	3000	25680,00
3001	4000	7,92	4000	31680,00
4001	5000	7,33	5000	36650,00
5001	6000	6,78	6000	40680,00
6001	7000	6,27	7000	43890,00
7001	8000	5,80	8000	46400,00
8001	9000	5,37	9000	48330,00
9001	10000	4,97	10000	49700,00
10001	11000	4,60	11000	50600,00
11001	12000	4,26	12000	51120,00
12001	13000	3,94	13000	51220,00
13001	14000	3,64	14000	50960,00
14001	15000	3,50	15000	52500,00
15001	16000	3,50	16000	56000,00
16001	17000	3,50	17000	59500,00
17001	18000	3,50	18000	63000,00
18001	19000	3,50	19000	66500,00
19001	20000	3,50	20000	70000,00
20001	21000	3,50	21000	73500,00
21001	22000	3,50	22000	77000,00
22001	23000	3,50	23000	80500,00
23001	24000	3,50	24000	84000,00
24001	25000	3,50	25000	87500,00
25001	26000	3,50	26000	91000,00
26001	27000	3,50	27000	94500,00
27001	28000	3,50	28000	98000,00
28001	29000	3,50	29000	101500,00
29001	30000	3,50	30000	105000,00

ACORD PREVISIONNEL SERVICE INFORMATIQUE

CHARGES		PRODUITS	
SECTION FONCTIONNEMENT		720000	720000
ACHATS	285000	70 PRESTATIONS	720000
ACHATS DE NOTICES	150000	7061 ABONNEMENT BASE ACORD	700000
PETIT MATERIEL	10000	7063 FORMATION	20000
FOURNITURES DE BUREAU	5000		
LOCATION SERVEUR	120000		
SERVICES EXTERIEURS	35000		
LOYER ET CHARGES	10000		
3 MAINTENANCE MAT. INFORMATIQUE	15000		
DOCUMENTATION	10000		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	85000		
6 HONORAIRES	10000		
1 DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	30000		
2 DEPLAC. AUTRES QUE PERSONNEL	10000		
1 TELEPHONE + LIGNE INFORMATIQUE	30000		
2 AFFRANCHISSEMENT	5000		
FORMATION DU PERSONNEL	5000		
CHARGES DU PERSONNEL	227000		
REMUNERATION DU PERSONNEL	96000		
CHARGES SOCIALES	41000		
1/2 PERSONNEL SERVICES COMMUNS	90000		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	83000		
SECTION INVESTISSEMENT		50 000	50 000
5 EQUIPEMENT INFORMATIQUE	50000	SGARD	50 000
TOTAL GENERAL	770 000	TOTAL GENERAL	770 000

Pour le Sunist, la bibliothèque paie 100 F. l'heure de consultation et 82 F. par heure de travail sur la base. Elle peut bénéficier d'un abonnement annuel de 35 000 F. Il faut encore ajouter les coûts Transpac, 21 F./h ce qui met la notice aux environs de 10 F.

Le travail peut donc se faire par requête

- avec transmission par bande
 - 85 F. par bande traitée
 - 32 F. par groupe de 100 requêtes traitées
 - frais de port
- avec transmission par télécommunication
 - 110 F. par heure de connexion

A terme, l'Acord souhaite devenir un "grossiste" en information bibliographique. Il se chargera de contacter et de négocier avec les différents réservoirs bibliographiques afin d'obtenir la récupération des notices dans leur base et peut-être des tarifs préférentiels

Pour le moment, l'agence est confrontée à des problèmes liés à Libra et au fonctionnement en réseau. A l'origine, Acord avait la Version 1 de Libra sur matériel Bull au Sunist. Quand ce serveur a changé d'équipement, il a demandé à ce que Libra passe sur IBM. En décembre 1986, la DLL a apporté son accord pour ce transfert. Le calendrier devait s'étaler sur six mois. En mai 1988, le transfert n'était toujours pas opérationnel parce qu'il fallait partir de la Version 2 et que cette version n'était toujours pas stabilisée.

Les utilisateurs ont donc un serveur de rechange en attendant de repasser sur la Sunist. Ils sont sur un serveur du Nord Pas de Calais, qui n'a pas de base bibliographique. Ils ne peuvent que récupérer des notices mais pas en créer car la fonction réseau n'est pas développée.

L'Acord vient de conclure un contrat avec le Cercle de la Librairie afin de diffuser les notices aux bibliothèques municipales de Valence et de Saint Priest. Le Cercle exige de connaître toutes les coordonnées de ses clients.

Acord n'a pas pu verser les notices dans sa base et a été forcé de créer une base parallèle.

Une dimension régionale apparaît donc dans ce nouveau paysage de l'information bibliographique. Les avis sont très divergents à ce sujet, certains pensant que les régions françaises ne sont pas assez importantes et riches pour se permettre de développer une base bibliographique.

Par contre, pour Jacques Kergomard, informaticien de l'Acord, "la gestion d'une base unique nécessiterait des moyens informatiques puissants que ne possède pas le Ministère de la Culture. De plus, les notices du fonds local de chaque région n'intéressent pas forcément la base nationale qui, si elle les regroupait toutes, deviendrait gigantesque. Le niveau régional paraît donc bien approprié."

Il souhaite cependant une plus grande autonomie des bases régionales, sans pour autant abandonner totalement Libra.

III - Perspectives

Après avoir étudié les offres des différents réservoirs, leur technique et les opinions des utilisateurs, il est utile d'analyser les perspectives de ce marché de l'information bibliographique, en regardant tout d'abord les rapports entre les acteurs, puis les différents partenaires et enfin les projets.

1 - Rapport entre les acteurs

a) Relations entre la BN et le Cercle de la Librairie

Depuis le début des années 80, la profession parle d'un possible rapprochement entre la BN et le Cercle pour la production des notices. En effet, le Cercle réalise des notices pour les livres de la semaine dans Livres Hebdo plus rapidement que pour le Dépôt Légal de la BN. Comme l'expliquait Pierre Fredet, directeur du Cercle, dans un article de Livres de France (1) en 1982 : "Les informations seraient créées au niveau de la première saisie, celle de Livres Hebdo, et mises en mémoire. Les utilisateurs pourraient donc immédiatement y avoir accès. Dans un second temps, les premières notices seraient enrichies, confirmées ou corrigées par les services de la BGF et, à tout moment, les partenaires auraient accès à la totalité de l'information... (Cette base) présenterait un grand intérêt pour les bibliothèques et donnerait d'autre part la possibilité de franchir une étape dans la modernisation de la distribution en créant l'outil permettant la mise sur pied d'un système de commandes automatisé."

Des problèmes d'interface, de politique interne de chaque groupe et de financement ou de remboursement se posent. Dans l'ensemble, actuellement, les deux groupes ont l'air assez favorable mais rien n'a encore été décidé. Cela devrait se faire grâce au schéma directeur de l'information bibliographique.

Cependant, les techniciens émettent quelques réserves. Serge Salomon, à la BN, a exposé ses doutes. Le Cercle annonce qu'il a dans sa base 70 % des notices BN (indépendamment du temps et des délais). Il vérifie 60 % de ces ouvrages dans les quinze jours. Donc 40 % seulement des notices du Cercle intéresseraient la BN. Si l'on enlève les notices non fiables ou apparaissant en même temps dans BN Opale et Electre, il ne reste que 30 % des notices du Cercle qui seraient économiquement intéressantes. Un test doit être fait en septembre pour voir si la solution est possible et rentable.

(1) - L'information bibliographique en France : aujourd'hui et demain. in Livres de France. Octobre 1982. n° 35

b) Relations entre les bibliothèques et les fabricants de logiciels pour bibliothèques

Les fabricants de logiciels de gestion de bibliothèques ont pris conscience de l'importance du marché. Ils passent des accords en général avec les systèmes de fourniture de notices afin d'établir des interfaces. Le Cercle de la Librairie, par exemple, fournit tous les documents techniques pour préparer les interfaces aux fabricants de logiciels qui le demandent.

Acord, de son côté, a établi des relations étroites avec Opsys et Paprika, logiciels très implantés dans la région Rhône Alpes, afin que les bibliothèques équipées de ces systèmes puissent récupérer des notices dans la base bibliographique régionale.

De plus, la participation aux clubs d'utilisateurs des différents logiciels permet aux professionnels de se rencontrer et de discuter des services offerts, des activités à développer, etc... Ces clubs peuvent également servir de pression afin que les fabricants de logiciels créent des interfaces.

c) Relations entre les réservoirs et leurs utilisateurs afin d'éviter les problèmes de piratage

En effet, le piratage est un risque très important dans ce nouveau marché. Etant donné les ressemblances existant entre toutes les notices d'un même ouvrage, il serait facile à une bibliothèque d'acheter ses notices à un réservoir puis de les revendre ou de les échanger avec d'autres bibliothèques.

Dans ce cas, les réservoirs ne pourraient survivre longtemps. C'est pourquoi ils passent des conventions avec leurs clients, engageant ces derniers à ne pas rediffuser les notices qu'ils achètent. Ils peuvent seulement les modifier en interne.

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle est maintenant dépassée en ce qui concerne les banques de données et les notices catalographiques. On parle beaucoup de copyright sur les banques de données mais aucune loi n'a encore été promulguée.

2 - Concertation avec d'autres partenaires

a) Les politiciens

Deux catégories d'hommes politiques interviennent dans les décisions : - ceux de l'Etat
- ceux des collectivités locales

* L'Etat

Deux directions sont chargées de suivre l'évolution des bibliothèques : la Direction du Livre et de la Lecture au Ministère de la Culture et la Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique au Ministère de l'Education et de la Recherche.

Elles ont pour rôle de promouvoir l'informatique et la coopération dans les bibliothèques. Elles ont réalisé des produits spécifiques, comme Libra de la DLL ou le CCN de la DBMIST.

Elles pratiquent également une politique d'incitation afin de pousser les bibliothèques à s'équiper en informatique, accordant des subventions, par exemple, ou des conseils techniques. Elles veillent à la normalisation pour permettre les échanges internationaux.

Elles peuvent cependant être confrontées à la profession en cas de décision incomprise. Cela a été le cas de la DBMIST quand elle a décidé

de passer un contrat avec l'OCLC, système américain. On l'a accusée de détruire la bibliographie en France et de la solder aux Américains.

Enfin, l'un des derniers projets de ces deux directions était de passer un accord afin que les notices de la BN soient diffusées par Libra et que ce dernier devienne serveur national. Cependant, avec la "mise en veilleuse" de Libra, tout a été reporté. Le schéma directeur devrait résoudre de multiples questions concernant le rôle des administrations.

* Les collectivités locales

Un autre partenaire politique très important pour la bibliothèque est la collectivité locale. Depuis le 1er janvier 1986, les maires, les présidents des Conseils Généraux et Régionaux sont responsables des bibliothèques publiques. Ils interviennent d'abord dans le choix du système informatique ou des logiciels de gestion pour les bibliothèques.

La collectivité locale peut, par exemple, imposer un produit informatique très proche de la ville ou de la région. Elle peut également choisir un logiciel pour toutes ses bibliothèques. Dans ce cas-là, certaines bibliothèques ne peuvent récupérer les notices qu'elles désirent parce que le logiciel qui leur a été imposé n'est pas compatible avec les autres systèmes.

Il faut donc faire comprendre aux représentants des collectivités locales qu'il est important que les professionnels soient libres de choisir leur système car cela implique de nombreuses conséquences.

Cependant, la récupération des notices ne doit pas être ressentie comme une économie de personnel et donc entraîner des restrictions de personnel. Il est nécessaire d'expliquer aux collectivités locales que le personnel libéré des tâches de catalogage peut alors s'occuper de l'animation, de l'accueil du public ...

b) Les éditeurs

Deux réservoirs bibliographiques ont quelques problèmes avec les éditeurs : BN Opale et Electre.

Dans ces deux cas, en effet, l'enregistrement des livres peut être ralenti par les retards des éditeurs. Pour le Dépôt Légal, ils sont astreints à déposer l'ouvrage 48 heures avant sa sortie dans le commerce. Or, on remarque facilement des retards de un mois ou plus. La BN en pâtit alors car elle perd son statut de base de nouveautés.

Il faudrait que les éditeurs prennent conscience de l'importance de la précision de leur information et qu'ils soient mis au courant des réalisations de la BN ou du Cercle de la Librairie pour pouvoir davantage s'investir.

Le Cercle remarque lui aussi des retards chez certains éditeurs. Cependant, c'est beaucoup moins fréquent puisque les livres de la semaine de Livres Hebdo servent de publicité gratuite. De plus, les rédacteurs de la SBD du Cercle de la Librairie ont tous un portefeuille d'éditeurs, suivent les nouvelles parutions ou les annonces de livres à paraître et rappellent les éditeurs pour obtenir très rapidement des informations sur ces ouvrages.

Pour les éditeurs, la possibilité de précatalogage intervient également. Il fonctionne très bien en Hollande, où il n'y a pas de dépôt légal officiel et pas de retard dans le catalogage. Aux Etats-Unis, le fonctionnement est inégal. En fait, cela se fait surtout après un accord entre l'éditeur et la Bibliothèque Nationale. Il n'y a aucune obligation. Cependant, les manuels OCLC donnent certaines recommandations pour cataloguer avec des notices CIP. Par contre, en France, c'est encore presque inexistant.

Ce système consiste pour l'éditeur à introduire une notice bibliographique au début de l'ouvrage. On n'a alors plus qu'à reprendre cette notice.

c) La formation

Les formateurs des bibliothécaires vont rapidement devoir changer leur enseignement. En effet, pour le CAFB ou même le DSB, le catalogage est encore une matière primordiale. Certes, les bibliothécaires catalogueront toujours quelques ouvrages mais ce sera loin d'être leur principale occupation.

Il serait alors plus important de leur faire connaître l'informatique, le marketing des bibliothèques, les animations et toutes les activités liées à la coopération.

Dans le rapport remis en 1985 au Directeur de la DLL et au Directeur de la DBMIST par Mr Seguin, Inspecteur Général Honoraire des Bibliothèques, les postulats de départ étaient :

- une nécessaire formation aux nouveaux médias et aux techniques de pointe
- le développement du sens de l'accueil et du service public
- une formation aux notions de gestion, de prévision et de promotion des services.

3 - Les projets

a) Ouverture des frontières

Dans les années 70, l'IFLA a développé le programme de Contrôle Bibliographique Universel. Il s'agissait pour tous les pays de recenser toutes leurs publications.

Ce programme devait permettre l'échange de données sous forme de bandes magnétiques. Il a fallu décider d'un format d'échange. Le réseau Marc International a été créé en 1975 par la Conférence des Directeurs de Bibliothèques Nationales afin d'étudier les problèmes techniques et juridiques.

Le format est lié aux règles de catalogage. Le plus utilisé actuellement est le LC Marc ou OCLC Marc, dépendant de la Library of Congress ou de l'OCLC.

Le format Unimarc n'est qu'une enveloppe de formats. Chaque bibliothèque nationale, à l'époque, employait son propre format. Pour les échanges, il fallait donc reformater. Pour éviter cela, les bibliothèques nationales se sont entendues sur un format d'échange : Unimarc.

Le CBU a plus ou moins bien fonctionné. De nos jours, la prise de conscience de la nécessité de mondialisation de l'information devrait redonner force et vigueur à ce programme pour faciliter les échanges.

De plus, le 14 juillet 1988, François Mitterrand a annoncé la construction de la plus grande et plus moderne bibliothèque du monde. Il souhaite pouvoir "connecter cette bibliothèque nationale avec l'ensemble des grandes universités de l'Europe." (1) Pour cela il sera nécessaire de mettre au point un outil informatique unique et fiable.

Il y aura donc développement de la technique mais aussi signatures de contrats et de conventions entre les différents pays afin qu'à terme, tous les systèmes soient compatibles. Et pourquoi pas, création d'une base unique bibliographique internationale?

b) Le Pancatalogue

La DBMIST a projeté de créer une base bibliographique nationale en France. Elle récupérerait des notices de la BN, de Libra,

(1) - La plus grande bibliothèque du monde. in Livres Hebdo. 22 août 1988.
n° 32 - 33 - 34.

d'Electre, de Sibil et des réservoirs étrangers comme OCLC, UTLAS, La British Library, etc...

Cette année, une commission présidée par Mr Miquel a été formée pour réfléchir à l'informatisation dans les bibliothèques universitaires. Elle doit s'entretenir avec des directeurs de BU ou des professionnels ayant des projets. Elle devrait rendre son rapport fin septembre ou fin octobre. Il semble que la décision politique pour le Pancatalogue dépende un peu de ces conclusions.

Pour ce Pancatalogue, la première étape serait le versement des notices OCLC. Fin décembre 1988, il sera possible d'en récupérer à peu près 100 000. Dans une deuxième étape, environ un an après, ce sont les notices Sibil qui seront reversées puis celles de la BN et celles de Libra. Toutes ces opérations se feront successivement et lentement afin que tout soit bien calculé.

Mme Edwige Archier, responsable du Pancatalogue à la DBMIST, nous a précisé que le cahier des charges avait été terminé fin 1987. Des tests ont eu lieu. Techniquement, il est prêt à démarrer.

c) Le schéma directeur de l'information biblio-
-graphique

Il est étudié par un groupe de travail réunissant des personnes connaissant bien le domaine des bibliothèques :

- Jean Sébastien Dupuy, administrateur général adjoint de la BN
- Christian Lupovici, directeur de la BU de Compiègne et expert auprès de la Commission des Communautés Européennes
- Hubert Dupuy, DLL
- Denis Pallier, DBMIST et Inspection Générale
- Dominique Piot, Dagec
- Georges Perrin, DRAC
- Bernard Schotter, ville de Paris
- Annick Bernard et Nicole Simon, BN

- Jacques Bourgain, BPI
- Albert Poirot, BM de Dijon
- Bertrand Calenge, BCP de Saône et Loire
- Francine Masson, Polytechnique

Ils sont chargés de faire le bilan de l'existant et de soumettre des propositions au Ministère de la Culture. L'information bibliographique est beaucoup trop fragmentée et il était nécessaire de se pencher sur tous les problèmes afin de mieux déterminer le rôle et les responsabilités de chacun.

Les actions de la DBMIST sont bien-sûr connues et prises en compte mais ils ne font aucun examen approfondi, ne s'occupant normalement que des projets de la DLL.

Du mois de juin au 14 juillet 1988, deux sous groupes se sont réunis une après-midi par semaine. L'un d'eux étudiait l'offre et l'autre la demande. Après l'interruption des vacances, ils doivent se retrouver et prendre des contacts avec les organismes concernés comme les associations professionnelles, les clubs d'utilisateurs, l'OCLC, le réseau Sibil, etc...

Ce schéma directeur devrait parvenir à clarifier les rapports entre chaque partenaire, à formuler tous les problèmes et à apporter certaines solutions. Cependant, il ne veut que dispenser des conseils et ne s'érige pas en autorité.

Il devra être achevé à la fin de l'année 1988 afin que les principales orientations dégagées en octobre soient rapidement mises en oeuvre.

IV - Conclusion

Comme nous avons pu le remarquer, les différents systèmes étudiés sont difficiles sinon impossibles à comparer. Leurs tarifs ne prennent pas en compte les mêmes chiffres. Pour les notices, la fourchette est établie entre 1,50 F. pour les requêtes à la BN et 12,60 F. HT pour les notices d'OCLC.

Par contre, les réservoirs sont à peu près d'accord sur l'aspect juridique. En effet, ils souhaitent préserver leur droit sur la base mais pas sur les notices individuellement, excepté pour Electre.

Enfin, pour leur politique de commercialisation, mis à part l'OCLC déjà bien habitué, tout ne fait que commencer. On remarque une forte attente de la part des utilisateurs qui se sont rendu compte de l'intérêt de la récupération des notices. Cependant, les réservoirs répondent à la demande mais ne l'anticipent pas.

C'est en fait le schéma directeur de l'information bibliographique qui devrait clarifier un peu la situation. Tout est encore assez flou. Ce mémoire ne trace qu'un état des informations actuelles mais il est difficile de prévoir à long terme. Tout dépendra des décisions politiques et budgétaires pour le Pancatalogue et des orientations que prendront les différents réservoirs.

Il est indéniable que ce nouveau marché de l'information bibliographique va modifier le profil des bibliothèques. Les enjeux économiques se révèlent importants. Une grande coopération nationale et internationale doit naître, sinon chaque bibliothèque court à sa perte, étant donné le flot d'informations et de documents qu'elle ne pourra jamais acquérir.

Annexe 1

Contrat pour la fourniture hebdomadaire
du fichier de notices bibliographiques "Les livres de la semaine"



SOCIÉTÉ
DE BANQUE DE DONNÉES
BIBLIOGRAPHIQUES
CERCLE DE LA LIBRAIRIE

Bureaux :
30, rue Dauphine 75006 Paris
Tél. : 46341390

CONTRAT POUR LA FOURNITURE HEBDOMADAIRE DU FICHER DE
NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES "LES LIVRES DE LA SEMAINE".

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La SOCIÉTÉ DE BANQUE DE DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES, ci-après dénommée la S.B.D.
dont le siège social est 35, rue Grégoire de Tours, 75006 PARIS, représentée
par Monsieur Pierre FREDET, Président-Directeur-Général,

d'une part

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT CONTRAT

La S.B.D. fournit sur un support magnétique à
, qui accepte, le fichier automatisé "Les Livres de la Semaine" constitué
par les notices des nouveautés rentrées dans sa base et lui accorde le droit
de l'utiliser dans les conditions prévues au présent contrat.

c) s'interdit de communiquer tout ou partie du fichier fourni par la S.B.D. sous quelle que forme que ce soit et même en cas de modification des notices, gratuitement ou à titre onéreux, à toute personne physique ou morale, publique ou privée, tant en France qu'à l'étranger.

d) remettra lors de la signature du présent contrat à la S.B.D. une lettre de la Société auteur du logiciel équipant la bibliothèque et qui lui cède le droit d'utiliser le logiciel, par laquelle ces organismes s'interdisent d'utiliser, d'exploiter de consulter, de diffuser sous quelque forme que ce soit tout ou partie du fichier constitué à partir des notices fournies par la S.B.D.

ARTICLE 5 : ENVOI DU FICHER "LES LIVRES DE LA SEMAINE"

Le fichier sera envoyé à chaque semaine sous forme d'une bande magnétique d'un format et d'un contenu décrits à l'annexe 2. du présent contrat, par voie postale recommandée le mercredi précédant la parution des mêmes notices dans la revue Livres Hebdo, publication des Editions professionnelles du livre, 30, rue Dauphine 75006 PARIS.

Il n'y aura pas d'envoi de bande les semaines précédant celles où Livres Hebdo ne paraît pas.

retournera chaque semaine une bande magnétique permettant à la S.B.D. le traitement et l'expédition du fichier "Les Livres de la Semaine".

Cette bande devra parvenir à la S.B.D. le mardi précédant celui de l'extraction par la S.B.D. du fichier "Les Livres de la Semaine".

ARTICLE 6 : CALCUL, MONTANT ET PAIEMENT DE LA REDEVANCE

Le droit d'utilisation du fichier visé aux articles précédents est consenti en contre partie du versement d'une somme de dix francs plus T.v.a (18,60 %) par notice intégrée par

Toutefois, ce droit d'utilisation du fichier ne pourra être inférieur à F. H.T. pour une année d'exploitation. Les frais d'envoi par voie recommandée seront à la charge de.

fourniront un justificatif
du nombre de
notices intégrées. Ce justificatif devra parvenir à la S.B.D. au plus tard
huit jours après la fin de l'exercice annuel.

Le règlement se fera sur facture en trois versements (voir annexe 3).

La S.B.D. devra avoir accès au fichier sur sa demande pour vérifier ou faire
vérifier l'exactitude des déclarations faites par

ARTICLE 7 : DUREE DU CONTRAT

Ce contrat est valable jusqu'au

Trois mois avant sa conclusion, les deux parties se réuniront pour examiner
l'opportunité de sa prolongation et les tarifs applicables pour un nouvel exercice.
Le fichier constitué par les notices bibliographiques fournies par la S.B.D.
et exploitées par

demeureront propriété de la S.B.D. même après la cessation
du contrat.

En conséquence, l'article 4 du présent contrat : "Etendue du droit d'utilisation
concedé" continuera de s'appliquer après le .

ARTICLE 8 : LITIGE

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de litige les deux
parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Paris.

Pour la Société de Banque de Données
La S.B.D.
Le Président-Directeur-Général
Monsieur Pierre FREDET

ANNEXE 1.

MODIFICATION DU FICHER "LES LIVRES DE LA SEMAINE" :

La S.B.D. autorise

à effectuer les modifications suivantes

sur le fichier "Les Livres de la Semaine" :

1. Catalogage - indexation :

ajouts :

- auteurs secondaires
- dewey

modification :

- vedettes matières

2. Paramètres liés à la gestion interne

ajouts :

- numéros d'inventaire
- localisation des exemplaires

ANNEXE 2.

DESCRIPTION DU FICHIER "LES LIVRES DE LA SEMAINE" ET SUPPORT :

La S.B.D. fournira chaque semaine (sauf périodes d'interruption de parution de Livres-Hebdo) un fichier "Les Livres de la Semaine" contenant les notices - champs et un index ISBN - titres selon le dessin d'enregistrement fourni à la société responsable du logiciel de la bibliothèque

Ce fichier est chargé sur une bande standard IBM en EBCDIC 2.

ANNEXE 3.

MODE DE REGLEMENT :

Le prix du droit d'adhésion est fixé à F. H.T. sur la base de
notices intégrées.

Le règlement s'affectuera sur facture en trois fois :

- F. H.T. le

- F. H.T. le

- le solde soit au moins F. H.T. + éventuellement 10 F. H.T. par notice
supplémentaire.

Liste des sigles utilisés

- ABF : Association des Bibliothécaires Français
BCP : Bibliothèque Centrale de Prêt
BGF : Bibliographie Générale de la France
BM : Bibliothèque Municipale
BN : Bibliothèque Nationale
BPI : Bibliothèque Publique d'Information
BUTC : Bibliothèque Universitaire de Technologie de Compiègne
CCN : Catalogue Collectif National des publications en série
DBMIST : Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique
et Technique
DLL : Direction du Livre et de la Lecture
ISBN : International Standard Book Number
SBD : Société des Banques de Données du Cercle de la Librairie

BIBLIOGRAPHIE

Elle est divisée en quatre parties et les titres sont classés par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque thème.

L'automatisation des bibliothèques

* BOULET Anne, KERIGUY Jacques, MARLOT Lucien. Informatique et bibliothèques : pourquoi et comment informatiser une bibliothèque. Paris : Cercle de la Librairie. 1986. 275 p.

* Compte rendu de la journée d'étude sur le Canac. Paris : Service des bibliothèques. 5 mars 1976. in Bulletin de la DICA. Mai 1976. n° 4.

* Etat de l'art et impact des nouvelles technologies de l'information appliquées aux bibliothèques et à leurs différentes fonctions : la France. Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques et Fédération Française de Coopération entre bibliothèques. 1987.

* FRANCE. Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique. CANAC. Manuel de l'utilisateur. Paris. 1982.

* FRANCE. Direction du Livre et de la Lecture. L'automatisation des bibliothèques publiques. Paris. Juillet 1982.

* LIBES Michel. Automatisation et bibliothèques. 1980.

* MOTAIS DE NARBONNE Anne Marie. Le système CAPAR. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1976. Vol. 21. n° 3.

* NAYLOR Bernard. L'Everest sans oxygène : informatisation des bibliothèques en Grande Bretagne. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1987. T. 32. n° 2.

* PELOU Pierre, VUILLEMIN Alain. Innovations et nouvelles technologies de l'information. Paris : La Documentation Française. 1987. 543 p.

* RAITT David I. An introduction to online information systems : a collection of the significant papers in the field of the online retrieval of information. Oxford, Medford : Learned Information. 1984.

Les différents réservoirs

* Bases bibliographiques : trois grands systèmes. in Livres Hebdo. 8 avril 1985. n° 15.

* Coopération n° 1 (avril 1986), n° 2 (septembre 1986), n° 3 (janvier 1987), n° 4 (avril 1987), n° 5 (septembre 1987).

* Coûts du réseau Libra. Texte de présentation. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1986. T. 31. n° 5.

* Information bibliographique et normalisation. in Lettres. Direction du Livre et de la Lecture. Juillet-août 1987. n° 15.

* FINELLI Françoise, SALOMON Serge. La Bibliothèque nationale en ligne. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1985. T. 30. n° 2.

* Intégration du catalogue général 1970-79 dans la base BN Opale. in Bulletin d'informations de l'ABF. 1987. n° 137.

* Le prix de l'information bibliographique à la Bibliothèque Nationale. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1986. T. 31. n° 5.

* Le projet de la base bibliographique de la Bibliothèque Nationale. Historique. Etat du projet. Perspectives. in Bulletin d'informations de l'ABF. 1984. n° 124.

* CHAUVEINC Marc. Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. Paris : Editions d'organisation. 1982. 295 p.

* FRANCE. Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique. Lettre d'information n° 16. 1988.

* La France et les Etats Unis échangent leurs données bibliographiques. in Livres Hebdo. 24 février 1986. n° 9.

* Informatisation : les bibliothèques universitaires choisissent la voie internationale. in Livres Hebdo. 6 avril 1987. n° 14.

* PENNEL Patrice, LUPOVICI Catherine, DENIS Anne Marie. Le Plan catalogue. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1987. T. 32. n° 2.

* TUROCK Betty J. The public library in the bibliographic network. New York, Londres : The Haworth Press. 1986.

* Accès direct à 270 000 titres. in Les Echos. 16 avril 1985.

* Le baptême d'Electre. in Livres Hebdo. n° 14. 31 mars 1986.

* Bibliographie : la banque de données du Cercle est sur Minitel. in Livres Hebdo. n° 10. 3 mars 1986.

* 275 000 titres disponibles sur l'écran d'Electre. in Livres Hebdo. n° 11. 16 mars 1987.

* Electre : une réalité. in Livres Hebdo. n° 46. 10 novembre 1986.

* Est-il rentable de s'abonner à Electre Bibliographie? in Livres Hebdo. n° 9. 2 mars 1987.

* Informatisation : le projet du Cercle dans sa phase opérationnelle. in Livres Hebdo. n° 43. 21 octobre 1985.

* L'outil informatique de l'interprofession. in Livres Hebdo informatique. n° 13. Novembre 1985.

* Le Projet informatique du Cercle de la Librairie pour les professions du livre. in Livres Hebdo. Vol. 6. n° 13. 26 mars 1984.

* Le projet informatique du Cercle de la Librairie. in Livres Hebdo informatique. n° 7. Mars 1985.

* Le projet informatique du Cercle devant 400 professionnels. in Livres Hebdo. n° 51/52. 16 décembre 1985.

* SANTIAGO Suzanne. Le Cercle en ligne : la banque de données Electre Bibliographie. in Bulletin des Bibliothèques de France. T. 31. n° 5. 1986.

Le marché des notices

* L'information bibliographique en France : aujourd'hui et demain. in Livres de France. octobre 1982. n° 35.

* Le marché des notices bibliographiques. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1987. T. 32. n° 3.

* Le marché des notices bibliographiques : formats, conversion rétrospective, réseaux de catalogage partagé. in Bulletin d'informations de l'ABF. 1988. n° 138.

* Sauver les bibliothèques. in Le débat. 1988. n° 48.

L'économie de l'information

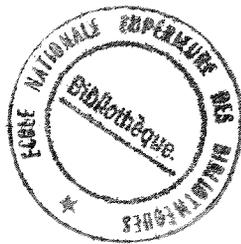
* BUSSON Alain, EVRARD Yves. Portraits économiques de la culture. Paris : La Documentation Française. 1987. 144 p.

* FLICHY Patrice. Les industries de l'imaginaire : pour une analyse économique des médias. Grenoble : Presses Universitaires. 1980. 277 p.

* FRANCE. Département des études et de la prospective. Economie et culture. Les outils de l'économiste à l'épreuve : 4ème conférence internationale sur l'économie de la culture. Avignon. 1986.

* MIEGE B., HUET A., ION J., LEFEBVRE A., PERON R. Capitalisme et industries culturelles. Presses Universitaires de Grenoble. 1978.

* PEAUCELLE J.L. Gestion des industries informationnelles. in Bulletin des Bibliothèques de France. 1986. T. 31. n° 5.





* 9 5 4 0 7 9 5 *